Les intentions du commandant de la Force terrestre (1996-1997)

Une fois examiné par le Comité permanent de la Chambre des communes sur la Défense nationale et les Anciens combattants, le rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des réserves revint au ministère de le Défense pour que soit amorcée la restructuration envisagée. Le commandement de la Force terrestre et ceux des secteurs ne se firent pas prier pour mettre le rouleau à la pâte. Le 31 juillet 1996, l'Armée publia une directive de mise en œuvre qui, à la surprise des quartiers généraux, souleva une levée de boucliers qui signa son arrêt de mort. Le major-général Alain Forand, commandant du secteur du Québec, a résumé les événements de la façon suivante :

> Depuis la publication du rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des réserves (CSRR) le 30 octobre 1995, le renouveau de la réserve de la Force terrestre a été au cœur d'un nombre considérable de discussions et de rencontres formelles et informelles à tous les niveaux de l'Armée et du SQFT. Ce travail a abouti le 31 juillet 1996 avec l'émission d'une directive de mise en œuvre de l'Armée qui lançait le processus de restructuration. Malheureusement, dès sa parution, cette directive fut très contestée au sein de la communauté de la réserve et le commandant de l'Armée décida de réviser le processus de RRFT. La pièce jointe énonce les nouvelles intentions du commandant de l'Armée de réévaluer la structure des unités existantes [...] et annule la directive de mise en œuvre du 31 juillet 1996 [11].

Le commandant de l'Armée, dans le document mentionné par le général Forand, ne faisait pas qu'annuler la directive en question, il annonçait qu'elle serait remplacée par une directive

11. SQFT 3290-1 (GCmdt), 11 décembre 1996.

d'exécution s'appuyant sur une consultation qui ferait partie intégrante du processus de restructuration. Plusieurs groupes consultatifs allaient être invités à donner leur avis aux niveaux du commandement, des secteurs, des représentants de Réserve 2 000, des colonels honoraires et des autres membres de la communauté de la Réserve en général. Question de rassurer les unités perçues comme moins viables, le général annonça aussi qu'il n'y aurait pas de modification immédiate de la structure des unités de milice et que ces dernières seraient évaluées « en fonction de critères normalisés convenus [12] ».

En l'absence du lieutenant-général Maurice Baril, commandant de l'Armée, appelé à commander une force multinationale dans la région des Grands Lacs africains, le major-général W.C. Leach, qui assurait l'intérim, signa dès le 20 décembre la directive d'exécution annoncée au milieu du mois précédent. Ce document formule les raisons d'être de la Milice et certains principes, directives et facteurs devant « régir toutes les activités de la restructuration ». Ce document diffère sur un certain nombre de points du rapport de la Commission spéciale et, naturellement, de la directive de mise en œuvre annulée. On ne retiendra ici que les points pertinents aux propos de ce livre. La restructuration se fera en deux phases, y lit-on. Durant la première phase, on s'occupera des questions organisationnelles et structurelles ; durant la seconde, des facteurs influençant la vie des réservistes. Au plan organisationnel, la restructuration se fera en réduisant et en transformant les districts, non pas en sept groupes-brigades, comme le recommandait la Commission, mais en neuf, du moins à la fin du processus de restructuration. Les quartiers généraux de ces groupes-brigades seront mis en place le 1er avril 1997. Ce qui eut lieu tel que prévu.

La réduction de l'effectif de la Réserve et le démembrement ou la modification de statut des unités peu rentables ayant fait l'objet de contestations énergiques de la part d'un certain

12. CFT 1258-110/3290-2-8-2 (Cmdt), 15 novembre 1996.

nombre de politiciens, le ministre dut faire marche arrière. L'effectif de 14 500 militaires, jugé insuffisant, fut haussé à 18 500. En ce qui concerne la réduction/modification des unités, il fut décidé qu'elle se ferait sans empressement. Les unités allaient être évaluées au moyen de facteurs et de critères considérés comme essentiels ; des groupes de travail consultatifs allaient faire partie du processus de restructuration ; les unités à faible rendement allaient être examinées cas par cas et la réorganisation allait s'étendre sur une période de trois ans, pour se terminer le 1er novembre 1999.

La directive d'exécution précise en outre que la mobilisation est la raison fondamentale de l'existence de la Réserve et aussi une des pierres angulaires de sa structure. Au cours des deux premières étapes, la Réserve est chargée, y lit-on, de fournir à la Force régulière des renforts au niveau individuel et jusqu'au niveau de sous-unité. Durant la troisième étape, elle doit fournir des forces dont la taille pourrait aller jusqu'à celle d'une unité composite. Enfin, durant la quatrième étape, elle pourrait être chargée de fournir des unités et des quartiers généraux de groupe-brigade qui feraient partie intégrante d'une division au sein d'une structure de corps.

Les groupes-brigades mis en place le 1er avril 1997

Au cours des mois qui suivirent la publication de la directive d'exécution, tant le commandant de la Force terrestre, à Ottawa, que les commandants de secteur travaillèrent avec leur personnel à la restructuration de la Réserve au moyen d'un plan directeur de mise en œuvre. Tel que prévu, les quartiers généraux des groupes-brigades furent mis en place le 1er avril 1997. On les désigna « Groupes-brigades du Canada » (GBC) et, comme on adopta la numérotation d'anciennes brigades de la Réserve, ils furent numérotés de 31 à 41 [13]. On en comptait 10 en 1998 mais

13. Le numéro 40 ne fut pas attribué.

on prévoyait qu'il n'y en aurait que 9 en 1999[14]. La répartition géographique établie en 1997 donnait trois groupes-brigades en Ontario, deux au Québec et un dans chacune des provinces suivantes : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Colombie-Britannique et Alberta.

LES GROUPES-BRIGADES DU CANADA
DÉSIGNATIONS ET EMPLACEMENTS DES Q.G.
27 février 1997

SCFT
- 31e Groupe-brigade du Canada : London
- 32e Groupe-brigade du Canada : Toronto
- 33e Groupe-brigade du Canada : Ottawa

SQFT
- 34e Groupe-brigade du Canada : Montréal
- 35e Groupe-brigade du Canada : Québec

SAFT
- 36e Groupe-brigade du Canada : Halifax
- 37e Groupe-brigade du Canada : Moncton

SIFT
- 38e Groupe-brigade du Canada : Winnipeg
- 39e Groupe-brigade du Canada : Vancouver
- 41e Groupe-brigade du Canada : Calgary

Le Secteur du Québec comptait à l'origine trois districts, mais comme il était appelé à n'avoir que deux groupes-brigades, l'un d'eux, le District nº 2, situé à Sherbrooke, fut dissous et ses

14. Alors qu'il y avait deux groupes-brigades dans le Secteur de l'Atlantique au tout début, on prévoyait qu'il n'y en aurait qu'un seul, celui de Halifax, à la fin du processus de restructuration.

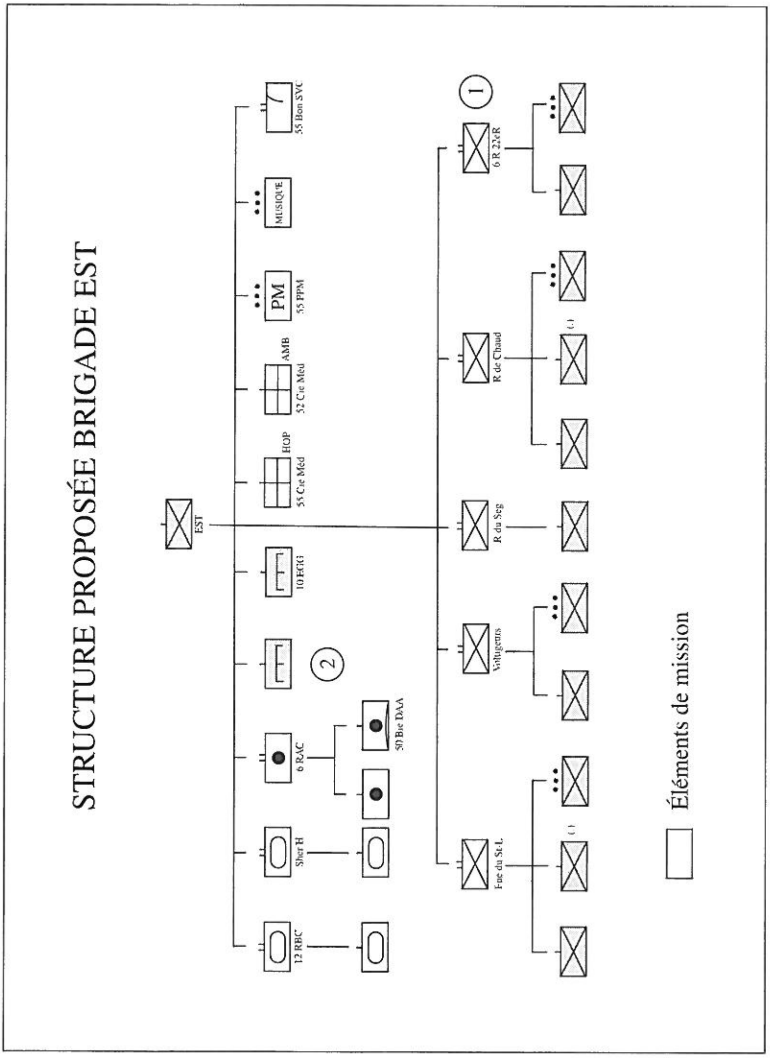
STRUCTURE PROPOSÉE BRIGADE EST
EST
12 RBC
Sher H
6 RAC
50 Bie DAA
2
10 EGG
55 Cie Méd
HOP
52 Cie Méd
AMB
PM
55 PPM
MUSIQUE
55 Bon SVC
Fne du St-L
Vltigeurs
R du Seg
R de Chaud
6 R 22eR
1
Éléments de mission

unités et sous-unités furent réparties dans les groupes-brigades de Montréal et de Québec, soit le 34e et le 35e. Il fut convenu par ailleurs que la composition des groupes-brigades pourrait varier selon les besoins des secteurs, mais qu'ils devaient par contre inclure des capacités en infanterie, arme blindée, artillerie, génie, soutien au combat, services de santé, police militaire et transmissions. Dès sa formation, le 35e groupe-brigade put satisfaire à ces exigences. Avec l'apport des unités provenant du District no 2, il comptait, le 1er avril 1997, cinq régiments d'infanterie, deux régiments d'artillerie, deux régiments blindés, une école de combat, un escadron de génie de campagne, une batterie antiaérienne, un bataillon de services, une compagnie de renseignements, deux compagnies médicales, un peloton de police militaire et deux musiques régimentaires.

L'effectif autorisé de ces unités et sous-unités, y compris celui du quartier général du 35e Groupe-brigade, fut établi à 2142 réservistes, tous rangs confondus. Quant à l'effectif du Secteur du Québec, que la directive d'exécution avait fixé à 4500 réservistes, il fut ramené à 4243 en 1997.

Les Voltigeurs, unité du 35e Groupe-brigade du Canada

Les Voltigeurs, comme toutes les unités auxquelles ils s'apparentent, n'échappèrent pas à la restructuration annoncée en 1994 par le ministre David Collenette. Le 1er avril 1997, après avoir été durant plusieurs années une unité du District no 3, ils devinrent un des cinq régiments d'infanterie du 35e Groupe-brigade du Canada, sous le commandement du colonel Richard Frénette. La réduction de leur effectif constitua l'élément le plus important de la première phase de cette restructuration. Le régiment, qui avait un effectif autorisé de 384 militaires en 1992, se retrouva cinq ans plus tard avec un effectif autorisé de 172. C'était une perte de 212 postes. L'année qui précéda l'apparition des groupes-brigades, son effectif réel s'élevait à près de 300 militaires. Quant à sa musique, dont l'effectif n'est pas inclus ici, elle

demeura à peu près inchangée avec un groupe de 35 musiciens, dirigé par le sergent Christian Gaudreau. Le régiment demeura sous le commandement du lieutenant-colonel Claude Pichette, puis, le 9 mai 1998, il passa sous le commandement du lieutenant-colonel Simon Hébert.

Le régiment des Voltigeurs ne vit pas que son effectif réduit, mais sa structure fut modifiée. Il comptait depuis plusieurs années trois compagnies : la compagnie de commandement et des services, la compagnie A, dite compagnie opérationnelle, et la compagnie B, dite des recrues. Dans l'organigramme du 35e Groupe-brigade, le régiment des Voltigeurs de Québec compte une compagnie de fantassins formée de trois pelotons et d'un peloton de reconnaissance, ainsi que du personnel formant son état-major et son administration. En janvier 1998, la compagnie B a été dissoute. Le recrutement continue à se faire au niveau de l'unité, mais l'instruction des recrues se fait à Valcartier au niveau de la brigade. Leur instruction complétée, les recrues sont affectées à la compagnie A ou à la compagnie de commandement et des services qui n'a pas été modifiée. La musique régimentaire est demeurée ce qu'elle était.

Dans une lettre en date du 20 janvier 1997, deux mois avant que les quartiers généraux des groupes-brigades soient mis en place, le major-général Forand, commandant du Secteur du Québec, écrivait ce qui suit : « À la fin de novembre (1996), l'Armée a été informée de coupures additionnelles qui n'ont fait que confirmer la dure réalité financière à court terme. En particulier, un manque à gagner de près de 126 M $ est envisagé pour l'exercice financier 1997-1998 de l'Armée, dont 47 M $ représentent la quote-part du SQFT [...]. Une fois les activités d'instruction individuelle et d'entraînement collectif rationalisées, nous n'avions d'autre choix que de réduire de 2 M $ la somme salariale de la réserve, soit l'équivalent de quelque 400 positions financées[15]. »

15. SQFT 3290-1 (GCmdt), 20 janvier 1997.

Annexe H
Série 1
3296-1 (OSEM RR)
26 février 1997

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AUTORISÉS
35E GROUPE-BRIGADE DU CANADA

UNITÉ	C2 ET SOUTIEN			MISSION			TOTAL			
	Cl A	Cl B"A"	Rég	Cl A	Cl B"A"	Rég	Cl A	Cl B"A"	Rés	Rég
QG 35 GBC	18	11	14	0	0	0	18	11	29	14
12 RBC (M)	14	1	4	108	1	0	122	2	124	4
Sher H	14	1	4	108	1	0	122	2	124	4
6 RAC	15	1	4	109	2	1	124	3	127	5(1)
62 RAC	13	1	4	143	1	0	156	2	158	4
58 Bie AAA	1	1	3	66	0	31	67	1	68	34
Voltigeurs	31	1	4	139	1	0	170	2	172	4
Fus St-L	37	1	4	184	3	2	221	4	225	6
R de Chaud	35	1	4	139	3	2	174	4	178	6
R du Sag	29	1	4	117	1	0	146	2	148	4
Fus de Sher	33	1	4	184	1	0	217	2	219	4
10 EG	15	2	3	82	0	1	97	2	99	4(1)
52 Amb C	18	2	3	69	0	1	87	2	89	4(1)
55 Hop C	16	2	3	72	0	1	88	2	90	4(1)
55 Bon Svc	37	3	3	120	2	3	157	5	162	6
55 PPM	5	0	1	20	0	0	25	0	25	1
Mus Voltigeurs	0	0	0	50	0	0	50	0	50	0
Mus R du Sag	0	0	0		0	0		0		0
Total	331	30	66	1710	16	42	2041	46	2087	108

Pour pallier les inconvénients occasionnés par ces réductions et maintenir élevé le rendement des unités, un nouveau concept de soutien matériel, présenté sous forme de partenariat, fut introduit peu après la mise en place des groupes-brigades. Les unités de la Réserve furent invitées à conclure des ententes avec des unités de la Force régulière afin d'obtenir un soutien répondant bien à leurs besoins propres dans les domaines suivants : transport, matériel opérationnel, matériel de bivouac, services alimentaires et habillement. C'est ainsi que les Voltigeurs furent associés à la compagnie A du 2e Bataillon du Royal 22e Régiment, au printemps de 1997. Aux yeux du lieutenant-colonel Pichette et du capitaine Stéphane Lévesque, commandant de la compagnie opérationnelle en 1997, cette entente porta des fruits et les exercices tenus à Valcartier y gagnèrent d'autant. Pour ceux qui avaient connu l'exercice En Garde 90, c'était le renouvellement d'une association entre une unité de la Force régulière et une unité de la Réserve qui ne manquait pas d'intérêt.

Le processus de restructuration de la Réserve prévoyait une évaluation des unités devant servir à déterminer les unités viables et les unités qui ne l'étaient pas. Cette évaluation est terminée depuis la fin du mois de novembre 1999. Les réactions négatives qu'elle suscita ne furent pas vaines. Les renseignements obtenus constituent aujourd'hui une simple banque de données.

Le colonel Richard Frénette, qui commanda le 35e Groupe-brigade du Canada à la fin du deuxième millénaire, ainsi que le colonel Simon Hébert, nommé commandant des Voltigeurs le 9 mai 1998, estiment l'un et l'autre que le colonel Marcel Jobin joua un rôle de premier plan dans ce dossier. Persuadé de l'importance des réservistes en temps de paix comme en temps de guerre, il a su transmettre ses convictions à ses pairs et contribuer à protéger les unités de milice contre une cure d'amaigrissement trop sévère. Au début de l'an 2001, l'effectif autorisé des

16. SQFT 3290-1 (CEM), 9 mai 1997.

Voltigeurs s'élevait à 197 militaires de tous rangs et plusieurs recrues, encore à l'entraînement, s'apprêtaient à combler plusieurs postes vacants. L'espérance était de nouveau de mise et fut renforcée le 28 juin avec la nomination du général Raymond Hénault au poste de chef d'état-major des Forces canadiennes.

5

LE MANÈGE MILITAIRE VOLTIGEURS DE QUÉBEC, ÉLÉMENT PRÉCIEUX DU PATRIMOINE MILITAIRE CANADIEN

Dans le premier tome de l'histoire des Voltigeurs il était question du manège militaire où loge ce régiment depuis 1887. Mais tout n'a pas été dit sur ce sujet. Depuis la publication de cet ouvrage, de nouvelles recherches ont permis d'en savoir davantage sur cet édifice remarquable ainsi que sur la place George-V qui lui fait face. En outre, des faits sont venus au cours des années 1980 et 1990 enrichir la petite histoire des lieux concernés. C'est pourquoi il sera de nouveau question dans ce chapitre de ce manège et de la place George-V.

La première salle d'exercice de la milice utilisée par les Voltigeurs

Après la signature du traité de Paris en 1763, la Nouvelle-France ayant cessé d'exister, les troupes britanniques jouèrent un rôle de premier plan dans la défense du Canada. Il est difficile de dire combien de soldats britanniques servirent au pays après la Conquête, le nombre fluctuant généralement en fonction de la tension entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. On sait, par exemple, qu'ils étaient environ 8 000 au Canada et en Nouvelle-

Écosse en 1809. L'entrée en guerre de la Grande-Bretagne contre la Russie, en 1854, modifia considérablement la situation. Obligée de former une force expéditionnaire pour la Crimée, la Grande-Bretagne retira une partie importante de ses troupes en garnison en Amérique du Nord. C'est ainsi qu'en 1855, il n'y avait plus que 1887 militaires britanniques au pays. Le Canada se vit ainsi dans l'obligation de jouer un rôle plus important dans l'organisation de sa propre défense. Il approuva cette année-là un projet de loi prévoyant la levée d'une milice dite « active » comptant 16 troupes de cavalerie, plusieurs batteries d'artillerie et 50 compagnies de fusiliers. C'est dans le contexte de cette loi, modifiée dès 1856, que virent le jour à Québec plusieurs compagnies indépendantes de volontaires, dont l'une était francophone. Ces compagnies, à l'exception de la compagnie francophone que commanda le capitaine Louis Thomas Suzor à compter du 24 avril 1860, eurent une vie éphémère. Pour des raisons d'économie, la loi qui leur avait donné naissance fut amendée de nouveau en 1859 et amena leur disparition peu après. C'est ainsi que le 27 décembre 1861, la compagnie du capitaine Suzor devint la 1re compagnie de la ville de Québec.

La guerre de Sécession qui déchira les États-Unis de 1861 à 1865 favorisa cependant la levée de nouvelles compagnies indépendantes. Constituant une menace de guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, la guerre civile américaine ramena au Canada un nombre impressionnant de soldats britanniques et incita les autorités canadiennes à encourager de nouveau la formation de compagnies de volontaires. C'est ainsi que le 6 décembre 1861, Charles-René-Léonidas d'Irumberry de Salaberry, troisième fils du vainqueur de la célèbre bataille de Châteauguay, de retour au Bas-Canada après un séjour au Nord-Ouest au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, obtint l'autorisation de lever à Québec une compagnie de volontaires qui prit le nom de *Volunteer Rifle company of Canadian Voltigeurs, Militia, L.C.* [1]. Au cours des mois qui suivirent, plusieurs

1. M.G.O., 6 décembre 1861.

autres compagnies de volontaires virent le jour à Québec. Regroupées en 1862 avec les quelques compagnies déjà existantes, elles formèrent trois bataillons, soit le 7e Chasseurs canadiens (17 février), le *8th Royal Rifles* (28 février) et le *9th Battalion Volunteer Militia Rifles* (Canada) ou *Voltigeurs of Québec* (7 mars)[2]. Ce dernier bataillon, redésigné 9e Bataillon (Voltigeurs de Québec) le 22 mai 1863, regroupait au moment de sa formation les compagnies des capitaines Suzor et Salaberry et quatre autres compagnies, soit deux francophones et deux anglophones. Le 14 mars suivant, vint s'y ajouter une septième et le 4 avril, une huitième[3].

Les journaux de l'époque assurent que ces bataillons et compagnies de volontaires projetèrent rapidement une bonne image. Aussi bien leur tenue que leur façon de marcher et de se déplacer dans les rues de la ville leur attiraient les applaudissements et l'admiration du public qui accourait nombreux à leur passage. S'il en était ainsi, on le devine, c'est que l'exercice militaire, communément appelé « drill », tenait une place importante dans leurs activités. Les services du capitaine Suzor, un spécialiste dans ce domaine, étaient en demande partout. On ne saurait pour autant conclure qu'au moment de leur formation ces unités disposaient de salles d'exercice adaptées à leurs besoins. Jusqu'en 1864, elles durent se contenter de locaux destinés à d'autres fins qu'à l'exercice militaire. On sait, par exemple, que des compagnies et associations d'exercice, alors relativement nombreuses, s'entraînèrent au Séminaire de Québec, à l'École Normale Laval, au *Quebec High School* et à l'Université Laval. Pour leur part, les Voltigeurs de Québec utilisèrent à leurs débuts, à raison de deux soirs par semaine, les installations de l'Arsenal de Québec. Lorsque le temps le permettait, toutes ces unités s'exerçaient volontiers à l'extérieur, préférablement à l'Esplanade qui servait alors de place d'armes et de lieu de rassemblement des troupes.

2. M.G.O., 7 mars 1862.
3. Voir à ce sujet J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec, op. cit.*, p. 31-33.

La première salle d'exercice construite pour ces unités fut inaugurée le 3 octobre 1864. Faite de bois, on l'appelait communément *Drill Shed.* Elle était située plus au nord que le manège actuel, plus précisément le long de la Grande-Allée, aussi désignée à ce moment-là rue Saint-Louis ou St Lewis, et faisait face aux rues Conroy et Saint-Augustin. Mesurant 222 pieds de long et 84 pieds de large, elle rendait difficiles les manœuvres d'un bataillon au grand complet, mais elle rendait de grands services aux compagnies et aux cadets de l'école militaire qui l'utilisaient. Le bataillon des Voltigeurs de Québec fut l'unité la plus nombreuse à s'y entraîner. Très froide en hiver et peu éclairée (à des coûts très élevés), elle avait, il faut le dire, une allure plutôt modeste.

Le gouvernement autorise la construction d'une nouvelle salle d'exercice

La campagne du Nord-Ouest, rendue nécessaire par le soulèvement de Louis Riel dans la vallée de la Saskatchewan-Nord, modifia l'attitude du gouvernement à l'égard des unités de milice. Elle lui fit prendre conscience à quel point ces unités pouvaient à l'occasion lui rendre de précieux services ; il avait donc tout avantage à satisfaire leurs besoins les plus urgents. Au Québec, deux bataillons méritaient alors une attention particulière : le 65e Bataillon Carabiniers Mont-Royal et le 9e Bataillon Voltigeurs de Québec. L'un et l'autre s'étaient faits remarquer au Nord-Ouest, le premier en prenant part, en compagnie du *Winnipeg Light Infantry,* à l'attaque dirigée par le général Strange contre la Butte-aux-Français, le second en réussissant à maintenir dans la neutralité l'importante tribu amérindienne des Pieds-Noirs, qui comptait alors quelque 10 000 autochtones. Or, l'un et l'autre avaient besoin d'une nouvelle salle d'exercice. À Montréal, le 65e Bataillon n'avait plus de local, sa salle d'exercice de la rue Craig, devenue inutilisable en raison de son âge, ayant été démolie. À Québec, la situation n'était guère plus reluisante : la vieille salle de bois de la Grande-Allée était non seulement trop petite, mais elle donnait des signes de faiblesse et exigeait de

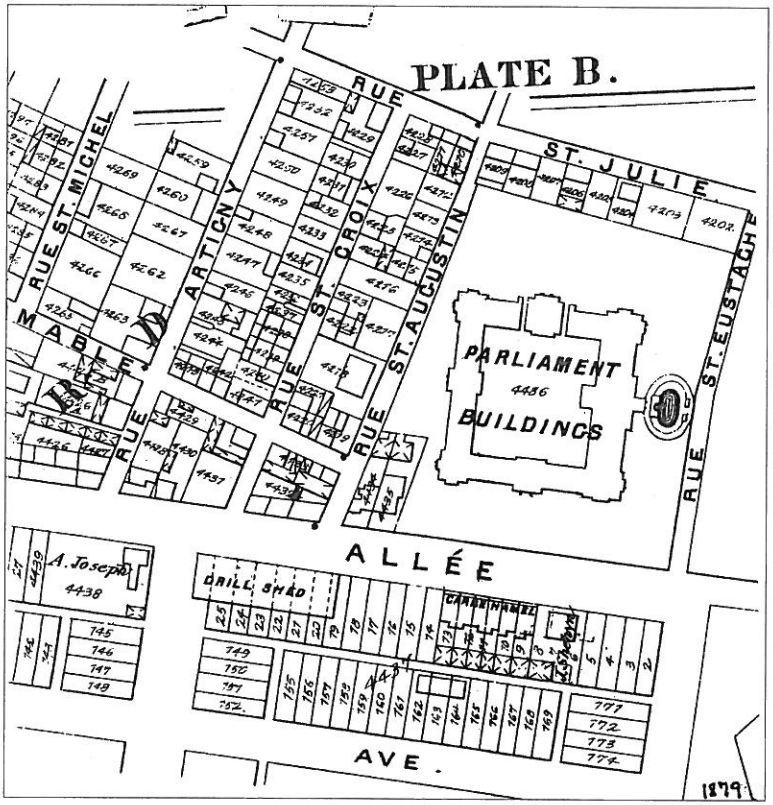

La salle d'exercice, ou *Drill Shed,* construite en 1864, se trouvait le long de la Grande-Allée vis-à-vis des rues Saint-Augustin et Sainte-Croix (ou Conroy). [Plan de 1879]

constantes réparations. Le *Royal Rifles,* dont l'effectif n'était pas aussi élevé que celui des Voltigeurs, aurait pu l'utiliser encore quelque temps, mais cette compagnie méritait mieux. Pour le lieutenant-colonel Amyot, qui avait commandé les Voltigeurs au Nord-Ouest, ses hommes méritaient même de loger à la Citadelle de Québec. La région de Toronto, qui avait fourni de nombreux miliciens pour le Nord-Ouest (entre autres les *Queens'Own Rifles* et le *10th Royal Grenadiers*), avait aussi besoin d'une nouvelle salle d'exercice.

L'historien militaire Jean-Yves Gravel a interprété de la façon suivante la décision du gouvernement de répondre aux besoins de ces villes du Québec et de l'Ontario :

> Bien que le gouvernement ait construit 636 arsenaux à travers le pays pour entreposer les armes et les munitions, il manque encore (en 1876) de nombreuses salles d'exercice, surtout en hiver [...]. Il faut attendre jusqu'en 1885 alors que, stimulé par la campagne du Nord-Ouest, le gouvernement entreprend la construction de trois manèges, à Montréal, Québec et Hamilton[4].

Seules les unités les plus importantes étaient autorisées à s'entraîner en hiver à cette époque, d'où leur besoin particulier d'une salle d'exercice. Dans le District n° 7, rappelle un rapport signé en 1887 par le lieutenant-colonel T. J. Duchesnay, c'était le cas des Voltigeurs de Québec qui au lendemain de la campagne du Nord-Ouest comptaient huit compagnies, puis, en deuxième lieu, du 8*th Royal Rifles,* qui en avait six[5].

Plus tard, en 1985, le brigadier général T. Liston, commandant de la 5e Brigade mécanisée du Canada, fit écho à cette façon de faire en affirmant, dans un message au quartier général de la Force mobile à Saint-Hubert, que le manège de Québec « was built in 1885 specifically for Canada's oldest French speaking unit, les Voltigeurs de Québec, which still occupies it[6] ».

Eugène-Étienne Taché, arpenteur et fonctionnaire, dresse les plans du nouveau manège militaire

À proprement parler, le besoin d'une nouvelle salle d'exercice à Québec ne fut pas consécutif à la campagne du Nord-

4. Jean-Yves Gravel, *L'Armée au Québec (1868-1900) : un portrait social,* Montréal, Boréal Express, 1974, p. 108.
5. Military District No. 7, Québec, 4 décembre 1887.
6. CFB VALCARTIER TO FMCHQ ST-HUBERT, Message 251830Z, mars 1985.

L'architecte Eugène-Étienne Taché qui prépara les plans des principaux édifices gouvernementaux construits à Québec au XIX^e siècle, dont ceux du manège militaire.

Ouest. Avant celle-ci, on avait déjà constaté que l'édifice de bois de la Grande-Allée ne répondait plus aux attentes des miliciens. C'est ainsi que des projets et des plans avaient été conçus et soumis au gouvernement avant 1885 et que, parmi les noms des architectes intéressés, celui d'Eugène Taché, auquel on avait

confié la responsabilité de préparer les plans de l'Hôtel du Parlement en construction, avait été retenu.

Eugène Taché est né à Montmagny, le 25 octobre 1836, du mariage de Sophie Baucher dit Morency et de sir Étienne Paschal Taché, médecin, conseiller législatif et premier ministre du Bas-Canada. En raison des déplacements de son père, Eugène Taché fréquenta plusieurs maisons d'enseignement. Il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Québec, à Montréal et à Toronto. Après une période d'apprentissage en arpentage de quelques années dans le Haut-Canada et à Québec, il exerça la profession d'arpenteur géomètre, puis devint en 1869 commissaire adjoint du département des Terres de la Couronne de la province de Québec.

Esprit universel, Taché se passionna pour la cartographie, l'héraldique, la sculpture, l'histoire, la peinture et l'architecture. Bien qu'il n'effectuât aucun stage auprès d'architectes professionnels, comme le voulait la coutume pour qui désirait devenir architecte, Taché, assimilant seul les connaissances techniques de cette profession, ne tarda pas à se faire remarquer dans ce domaine. À la suite d'un séjour en Europe, où les monuments de la Renaissance française et les châteaux du Moyen Âge lui avaient laissé des impressions profondes, il entreprit d'intervenir à Québec dans la conception des principaux édifices gouvernementaux. S'inspirant des architectes du Second Empire, qu'il avait vraisemblablement connus à Paris, il prépara les plans de l'Hôtel du Parlement en faisant appel à ses connaissances en histoire et en héraldique. La construction de l'Hôtel du Parlement n'était pas encore terminée qu'il se penchait sur les plans du Palais de justice, utilisant cette fois comme référence des édifices et des monuments de l'époque des châteaux de la Loire. Enfin, en 1883, puisant cette fois son inspiration dans les châteaux du Moyen Âge, il s'attaquait au manège militaire où allaient s'entraîner les Voltigeurs. Dans ce dernier cas, on remarque aussi l'intérêt de l'architecte pour l'histoire et l'héraldique. De nos jours, le visiteur peut encore apercevoir sur l'arête en métal

fixée au sommet de l'édifice une fleur de lys (pour la France), une feuille d'érable (pour le Canada) et, plus bas, une rose (pour l'Angleterre). On doit à l'abbé Louis Beaudet la description suivante du manège conçu par Eugène Taché et inauguré officiellement en 1888 par sir Frederick Arthur Stanley, Gouverneur général du Canada :

> C'est un simple édifice en pierre, avec des fenêtres en barbacanes au rez-de-chaussée, et des fenêtres engagées dans le toit au premier. Des ornements en pierre de taille accompagnent ces dernières. Une riche arête en métal doré la surmonte. Sa longueur est de 380 pieds avec les annexes ; la salle elle-même a 258 pieds à l'intérieur sur 90 pieds de largeur, y compris l'annexe de 24 pieds. Une galerie à laquelle on monte par deux tourelles de chaque côté de l'entrée principale permet aux spectateurs d'assister à tous les exercices [7].

Précisons que les murs extérieurs de l'édifice sont en pierre de taille provenant de Château-Richer et que les baies des fenêtres et des portes sont en pierre de Deschambault, au Québec. Louis Beaudet mentionne l'existence d'annexes. On en trouve une à chacune des deux extrémités de l'édifice original. Comptant deux étages, ces annexes carrées abritent des services régimentaires. Il fut question vers 1900 d'ajouter deux autres annexes, soit une à l'ouest et une autre à l'est. On décida finalement d'en construire seulement une, celle de l'est. De style assimilable à celui de l'édifice Taché, elle a trois étages et sert en grande partie aux Voltigeurs depuis sa construction.

Des documents conservés au musée des Voltigeurs rappellent qu'un projet d'agrandissement préparé par Eugène Taché fut élaboré vers 1911-1912 et qu'il fut également question de construire, peu avant la Deuxième Guerre mondiale, un tout nouveau

7. Louis Beaudet, *Québec, ses monuments anciens et modernes*, 1890, p. 124-125.

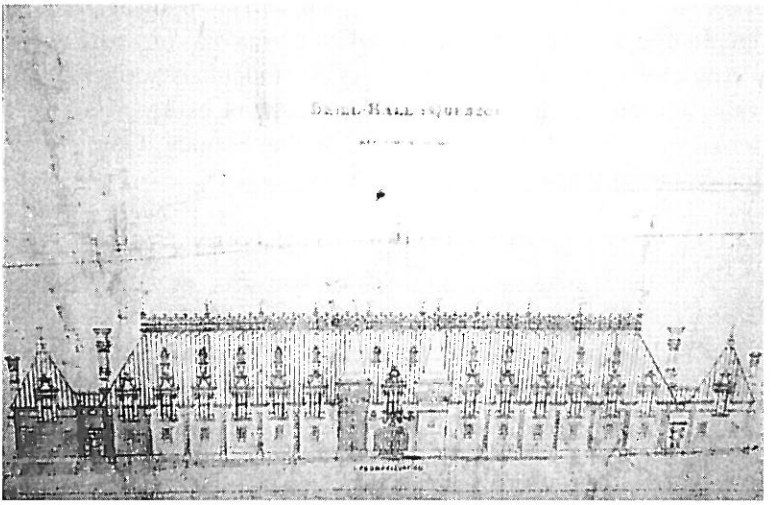

Plan du manège militaire préparé par l'architecte Eugène-Étienne Taché. Sur l'arête en métal se trouvant au sommet de l'édifice, on remarque la fleur de lys, la feuille d'érable et la rose. (Copie d'un vieux plan du manège militaire)

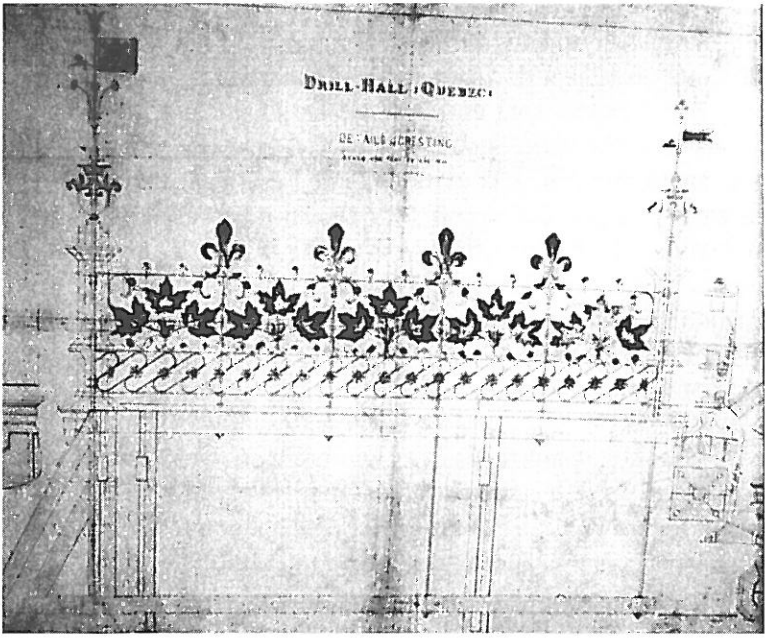

manège pour remplacer le vieux bâtiment, mais ni l'un ni l'autre de ces projets ne furent réalisés [8].

France Gagnon-Pratte, vice-présidente du Conseil des monuments et sites du Québec en 1985, parle de l'architecture du manège militaire conçu par Eugène Taché en ces termes :

> La fonction militaire de l'édifice est exprimée par un emprunt aux formes et aux matériaux de l'architecture des châteaux forts du Moyen Âge. La structure massive en pierre, les tours à toit conique, les meurtrières et le portail central sont les composantes essentielles de ce type de bâtiment [9].

On reviendra sur ce sujet puisque, au cours des années 1980, les autorités gouvernementales furent appelées à se prononcer officiellement sur la valeur historique et architecturale de cet édifice.

L'enthousiasme fait place momentanément à l'insatisfaction

Avec la reddition de Riel le 15 mai, et celle de Gros Ours, le chef des Cris, le 12 juillet 1885, prit fin la rébellion du Nord-Ouest, contre laquelle la force commandée par le major-général Middleton était intervenue. C'est ainsi qu'au début de l'été 1885, quelque 7 000 miliciens et environ un millier d'engagés venus du centre et de l'est du Canada reprirent le chemin de leurs quartiers respectifs. Partout ils furent accueillis en héros, aussi bien ceux du Québec que ceux du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Des journaux conservent le souvenir de l'accueil

8. Le projet d'agrandissement de Taché consistait à ajouter une cour murée flanquée à chaque angle d'une tourelle de guet ou mirador. Le deuxième projet, mis en route par l'architecte Raoul Chênevert, visait à remplacer le manège Taché par un édifice de style anglo-saxon.
9. France Gagnon-Pratte à Paul-Louis Martin, président de la Commission des biens culturels, Québec, le 28 novembre 1985 (Archives, Musée R22ᵉR).

enthousiaste que Winnipeg, Toronto, Ottawa et Québec réservèrent aux Voltigeurs. À Winnipeg et à Saint-Boniface, Mgr Taché, l'archevêque de l'endroit, parla de la victoire que les Voltigeurs avaient « remportée dans l'Ouest en se faisant des amis de ceux qui, à leur arrivée, n'avaient aucune sympathie pour eux [10] ». Même accueil à Toronto et à Ottawa. Dans la capitale nationale, le Gouverneur général souligna comment les Voltigeurs « avaient contribué efficacement, par leur influence morale, à réprimer la rébellion et à empêcher les Indiens de se joindre au mouvement [11] ». L'arrivée à Québec, le 21 juillet, se fit dans un enthousiasme débordant. Ce jour-là avait été proclamé « fête civique », mais les célébrations durèrent presque une semaine.

Cette période d'euphorie ne devait pas durer. Les Voltigeurs se trouvaient encore en Alberta lorsque, le 6 juillet, Riel, détenu à Regina, fut accusé de trahison. Son procès débuta avant même l'arrivée des Voltigeurs à Québec et le jury le déclara coupable le 1er août. De nombreux Anglo-Canadiens réclamèrent sa pendaison, tandis que la plupart des Canadiens français demandèrent sa grâce. Après épuisement de tous les recours judiciaires, Riel fut pendu le 16 novembre 1885. Cette affaire provoqua une crise au sein de la députation conservatrice qui détenait le pouvoir à Ottawa. Plusieurs députés du Québec s'opposèrent à leur gouvernement, dont le colonel Guillaume Amyot, le commandant des Voltigeurs [12]. La critique sévère que fit ce dernier, qui passa temporairement à l'opposition, lui valut des réactions jugées malicieuses de la part du ministre de la Milice, ce qui ne manqua pas de blesser également son régiment. Il fut question de vente illégale de boissons alcooliques et d'un cheval, ainsi que de rétention injuste de cigares destinés aux soldats.

10. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.* p. 156.
11. *Ibid.*, p. 158.
12. Il en fut de même du lieutenant-colonel Alderic Ouimet, commandant du 65e Bataillon, Carabiniers Mont-Royal.

Bien que le gouvernement eût offert des terres situées au Manitoba aux miliciens québécois ayant servi au Nord-Ouest et qu'un fonds de secours fût constitué pour venir en aide aux familles des miliciens dans le besoin, l'affaire Riel et ses suites causèrent beaucoup d'insatisfaction chez les Voltigeurs. On espérait peut-être que la construction d'un nouveau manège allait arranger les choses, mais il n'en fut rien, du moins à court terme. La salle d'exercice ne pouvait accommoder aisément les huit compagnies du régiment, ce qui renforça le colonel Amyot dans sa conviction que le rendement de ses hommes au Nord-Ouest leur avait permis d'espérer beaucoup plus.

Il faut dire que le manège, qu'on appellera jusqu'en 1899 *Drill Shed* ou *Drill Hall,* comportait à ses débuts bien des défectuosités. Des rapports du district font état de nombreuses pannes d'électricité, d'un système de chauffage insuffisant, de surface d'exercice boueuse, d'eau abondante venant du toit, d'absence de drainage et de cabinets d'aisances et, enfin, de fumée provenant des poêles de la salle d'exercice.

Dans un rapport daté du 10 novembre 1889, le colonel Duchesnay résumait la situation dans les termes peu encourageants qui suivent :

> The Drill Hall is in a very bad condition, the rain in wet weather coming through the roof in every direction ; through the imperfect heating of the building the cement and plaster are tumbling down ; this will cause serious damages and entail further expenditure. I would again urge the necessity of making drains around this building in order to insure dryness in the inside.

Les dépenses prévues par le colonel et d'autres effectuées plus tard remédièrent, il va sans dire, à ces défectuosités, mais non sans beaucoup de travail.

À gauche, le manège militaire construit entre 1885 et 1887 ; à droite, l'ancienne salle d'exercice construite en 1864, le long de la Grande-Allée, et déménagée à l'est du nouveau manège au moment de la construction de ce dernier. Au premier plan, le laboratoire de l'Arsenal. [Archives nationales du Québec – P585, P215]

Quant à la salle de bois inaugurée en 1864, elle fut déménagée en 1888 à l'est de la nouvelle construction et, après avoir servi quelque temps à des activités non militaires et à la cavalerie, elle fut démolie.

Les Voltigeurs, l'architecture et l'histoire au secours du manège

Les Voltigeurs eurent à livrer des combats sur les champs de bataille durant la Grande Guerre et la Deuxième Guerre mondiale. Ils le firent, intégrés à des unités du Corps expéditionnaire dans le premier cas et au sein de régiments du 1er Corps canadien dans le second. Au cours des années 1970 et 1980, sous les commandements des lieutenants-colonels Marc-André Bélanger, Guy Lambert et Yvan Lachance, ils eurent aussi à livrer des combats, mais d'une autre nature, pour s'assurer que l'objectif premier du manège militaire ne soit pas indûment modifié, ni la place George-V.

C'est à la fin des années 1970 que les Voltigeurs éprouvèrent pour la première fois une certaine crainte au sujet du manège qu'ils utilisaient depuis sa construction [13]. En quête d'un endroit où faire entendre plus convenablement sa musique, le Royal 22e Régiment était arrivé à la conclusion que l'endroit idéal était le manège. Le hic était qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace pour accommoder à la fois les réguliers, les miliciens et les corps de cadets. Les représentants des musiciens tenaient néanmoins à cette place tandis que les Voltigeurs ne voulaient pas céder. Il fallut rien moins que des interventions en haut lieu pour calmer les esprits. Le colonel Claude Pratte, colonel honoraire des Voltigeurs, venu au secours du lieutenant-colonel Bélanger, ne négligea rien en ce sens et le manège demeura à l'usage des miliciens.

13. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 448.

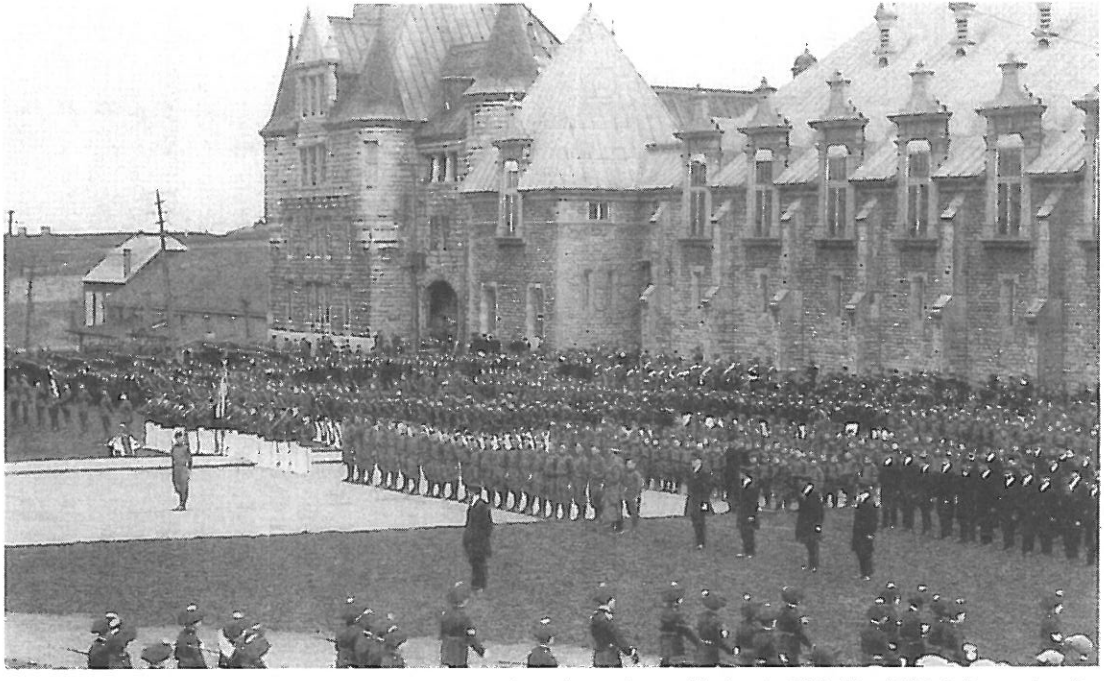

Rassemblement militaire sur la place George-V, en face du manège militaire, le 24 juillet 1908, à l'occasion des fêtes marquant le tricentenaire de la ville de Québec. [Archives nationales du Québec – P547]

Ce qui attendait les Voltigeurs au cours des années qui suivirent fut beaucoup plus traumatisant que le différend avec le Royal 22e Régiment. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les lignes qui suivent provenant d'un message du commandant de la 5e Brigade mécanisée, le brigadier-général T. Liston, aux autorités de la Force mobile, le 25 mars 1985 :

> Au milieu du mois de mars 1985 on pouvait lire dans les journaux que la Ville de Québec, la Communauté urbaine de Québec et le ministère provincial du Tourisme s'étaient entendus pour chercher à obtenir pour la somme de un dollar l'historique manège de la Grande-Allée pour y établir conjointement un centre d'accueil touristique provincial-municipal. À cette fin, le ministre du Tourisme de Québec, M. Léger, rencontrera apparemment l'honorable McMillan, ministre fédéral du Tourisme, le 28 mars prochain pour présenter une demande officielle à cette fin.
>
> On a déjà fait une tentative dans ce sens en 1979, mais le ministère de la Défense s'y opposa. Il semblerait que la stratégie actuellement utilisée consiste à éviter la publicité de façon à obtenir un accord politique rapide avant que les cadets, la milice, la force régulière, les sociétés historiques, les propriétaires de restaurants et d'hôtels puissent faire connaître leur opposition au projet [14].

Le général Liston avait vu juste. L'intention des organismes mentionnés ci-dessus était bien de faire du manège un centre d'accueil touristique, et ce depuis 1978, rappelle le lieutenant-colonel Lachance. Mais c'était compter sans la vigilance de plusieurs Québécois, tant civils que militaires et ex-militaires. Pour diverses raisons, il n'est pas possible de dresser ici une liste complète des intervenants dans ce dossier. On soup-

14. Traduction littérale de l'auteur. Message 25830Z, mars 1985, CFB Valcartier.

çonne plusieurs personnes d'avoir agi dans la plus grande discrétion. On sait toutefois que l'initiateur du projet et son plus ardent défenseur fut Michel Rivard, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, appuyé par Marcel Léger, ministre du Tourisme, et Jean Pelletier, maire de Québec. Au nombre des opposants connus figuraient plusieurs Voltigeurs en fonction ou à la retraite, notamment les colonels honoraires Claude Pratte et Paul-A. Audet, les lieutenants-colonels Lucien Turcotte et Paul-Émile Defoy, le lieutenant-général Gilles Turcot et, bien entendu, les commandants du régiment des Voltigeurs. Au nombre des civils, figurait en tête de liste France Gagnon-Pratte, vice-présidente du Conseil des monuments et sites du Québec.

L'intervention de Lucien Turcotte mérite une attention particulière. N'ayant rien perdu de la combativité qui avait été la sienne sur les champs de bataille de la Deuxième Guerre mondiale et en Corée, il s'attaqua à ce dossier avec une détermination peu commune. Croyant qu'il n'était pas inutile d'intervenir auprès des autorités militaires, il le fit rapidement et souvent, et chercha à s'assurer que d'autres en fassent autant que lui. C'est ainsi que le bureau du général commandant la Force mobile et celui du colonel commandant le District n° 3 situé à Québec furent alertés et invités à ne rien négliger pour protéger le manège contre « les néodirigeants municipaux qui s'obstinent à essayer de continuer à agrandir l'aire des restaurants, tables, parasols/buvettes de la Grande-Allée [15] ». Également convaincu de l'importance d'obtenir l'appui de personnes influentes dans le monde des affaires et de la politique, Lucien Turcotte écrivit de nombreuses lettres à ceux qu'il considérait comme des amis des Voltigeurs et sollicita en particulier l'appui, pourtant déjà assuré, du colonel Claude Pratte. De plus, il prit l'initiative de plaider lui-même la cause de son ancien régiment auprès du ministre de la Défense.

15. L. Turcotte, *Mémoire sur le manège de la Grande-Allée et la Place George-V*, 30 septembre 1985, p. 4 (Archives, Musée du Royal 22e Régiment).

Toutefois l'arme privilégiée par Turcotte pour sauvegarder le manège était en réalité d'une autre sorte. Il importait à ses yeux que le manège soit reconnu sans plus tarder pour ce qu'il est, c'est-à-dire un édifice d'importance historique nationale. Une fois cette reconnaissance acquise, le respect suivrait, pensait-il. Armé de l'information pertinente, y compris d'extraits du premier tome sur les Voltigeurs, alors sur le point d'être publié, Turcotte s'adressa le 17 octobre 1985 au président de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour le prier « de prendre les mesures nécessaires pour protéger un des endroits les plus historiques du Canada et ce le plus rapidement possible». «Vous jugerez sage, ajoutait Turcotte, de faire installer une plaque qui, en plus de donner les explications historiques qui s'imposent, confirmera à jamais l'importance que le manège de la Grande-Allée et la place George-V occupent à l'intérieur du patrimoine canadien [16]. » Mais, pour la commission canadienne, l'expression « le plus rapidement possible » n'avait pas le même sens qu'en milieu militaire. Cela voulait dire huit mois. C'est ainsi qu'il fallut attendre jusqu'au milieu du mois de juin 1986 pour que la commission, réunie à Charlottetown, se prononce sur le sujet. Elle arriva à la conclusion souhaitée et exprima l'avis suivant :

> Comme précurseur du style Château au Canada, le manège militaire est un bâtiment d'importance architecturale nationale qui devrait faire l'objet d'une plaque commémorative [17].

Une lettre du secrétaire adjoint de la commission datée du 4 décembre suivant atteste que cette recommandation fut approuvée peu après par le ministre de l'Environnement, Tom McMillan.

16. L. Turcotte au président de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada le 17 octobre 1985.
17. Procès-verbal de la réunion du printemps 1986 de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Pendant que Lucien Turcotte, le commandant et les colonels honoraires des Voltigeurs, ainsi que le commandement de la Force mobile, pour ne nommer que ceux-là, cherchaient ainsi de diverses façons à protéger le manège, France Gagnon-Pratte, vice-présidente du Conseil des monuments et sites du Québec, convaincue elle aussi de l'importance architecturale et historique du manège, entreprit des démarches dans le même sens auprès de la Commission des biens culturels du Québec. Persuadée que l'authenticité de l'édifice et du site, l'œuvre architecturale elle-même, ainsi que l'histoire et la tradition militaire associées tant au manège qu'aux Voltigeurs réunissaient les conditions indispensables à son classement, elle pria l'organisme provincial de bien vouloir reconnaître le manège comme monument historique [18].

La Commission des biens culturels ne cacha pas l'intérêt qu'elle portait au manège du point de vue architectural et historique, mais elle fut contrainte de reconnaître que la loi québécoise sur les biens culturels ne s'appliquait pas aux propriétés du gouvernement fédéral et qu'elle n'avait pas la compétence nécessaire pour accéder à cette demande [19]. Plusieurs mois plus tard, Turcotte, ignorant probablement la démarche que Gagnon-Pratte avait effectuée, formula une demande semblable. Il reçut lui aussi, et pour les mêmes motifs, une réponse négative.

Une fois le manège reconnu bâtiment d'importance architecturale nationale, il apparut sage d'obtenir du ministère de l'Environnement du Canada que l'édifice soit classé et ce, au niveau de désignation le plus élevé (niveau 1). C'est ce que pensait entre autres Turcotte, qui présenta une demande en ce sens au début de l'année 1987. France Gagnon-Pratte s'adressa elle

18. France Gagnon-Pratte à Paul-Louis Martin, président de la Commission des biens culturels, 28 novembre 1985. Madame Gagnon-Pratte rejeta à la même occasion les conclusions sur ce sujet de la firme Pluram Inc.
19. Jean-Guy Tessier, ministère des Affaires culturelles, à Lucien Turcotte, le 15 janvier 1987 (Archives, Musée Royal 22e Régiment).

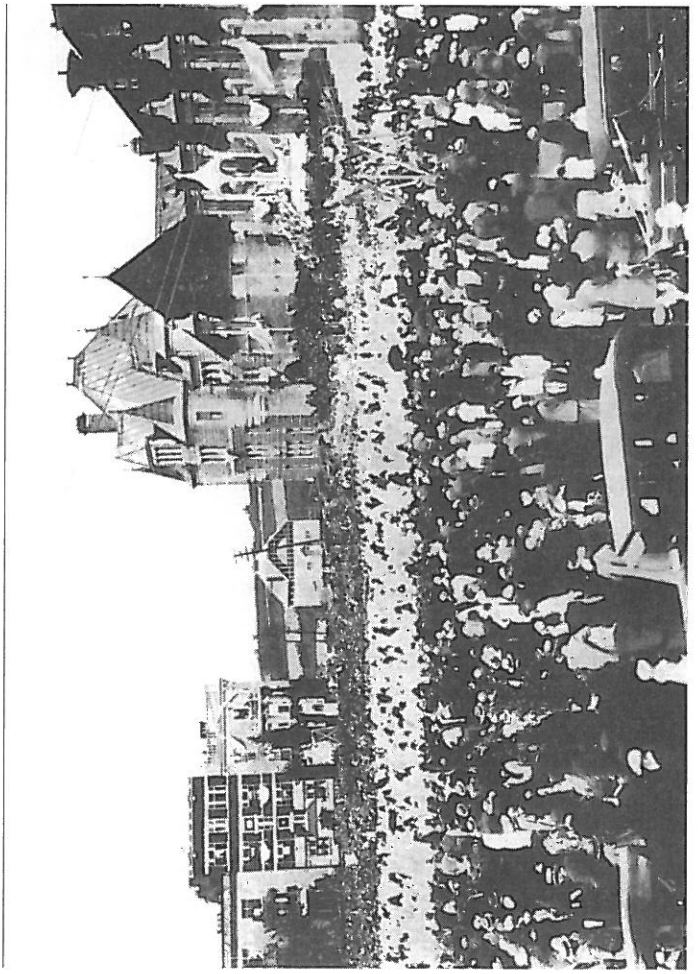

Cérémonie religieuse face au manège, sur la place George-V, à l'occasion du Premier Congrès marial de Québec en 1929. [Photo Livernois]

aussi au gouvernement fédéral au mois de mai 1987 pour que « le Manège militaire de Québec et l'ensemble du site historique de la place George-V soient inscrits au registre national de l'inventaire des sites et monuments historiques du Canada [20] ».

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), qui allait se pencher sur ce dossier le 29 juillet de la même année, recommanda que le manège « soit un édifice classé au plus haut niveau de désignation aux termes de la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale [21] ». Une lettre du ministère de l'Environnement, datée du 24 septembre 1987, précise que le ministère de la Défense nationale, propriétaire de l'édifice, était d'accord avec cette désignation et « qu'à l'avenir toute proposition de modification ou de travaux qui pourrait affecter le caractère patrimonial du manège devra d'abord être présentée au BEEFB pour examen ». Depuis le 18 février 1991, une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada rappelle à ceux qui visitent le manège que cet édifice compte parmi les monuments historiques d'importance nationale du Canada.

La place George-V suscite aussi la convoitise

La décision du BEEFP, jointe aux diverses interventions des opposants au projet de faire du manège un centre d'accueil touristique, ne fut pas vaine. Elle diminua l'intérêt des promoteurs de ce projet, les incitant à chercher un autre site. Plusieurs possibilités furent envisagées durant l'année 1987, mais on revint finalement au secteur de l'Hôtel du Parlement. Le ministre du Tourisme, Michel Gratton, appuyé par les ministres Marc-Yvan Coté et Gilles Rocheleau, consentit en effet à ce que le futur centre touristique soit situé dans l'Édifice H du gouver-

20. France Gagnon-Pratte, au ministre de l'Environnement Tom McMillan, au mois de mai 1987 (Archives, Musée Royal 22e Régiment).
21. Henri Langlois, Coordinateur, Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale, à Lucien Turcotte, 24 septembre 1987 (Archives, Musée Royal 22e Régiment).
22. *Le Journal de Québec*, 25 mai 1988.

nement provincial[22]. Ce choix ouvrait cependant la porte à une nouvelle contestation puisqu'il comportait la construction d'un stationnement de deux étages sous la place George-V. Or la Commission des lieux et monuments historiques du Canada avait décrété que cette place formait un tout avec le manège et ne pouvait en conséquence être modifiée sans une recommandation du BEEFP et l'autorisation de son propriétaire, le ministère de la Défense[23]. C'est ainsi que, durant presque toute l'année 1988, Michel Rivard de la CUQ et ceux qui l'appuyaient se trouvèrent dans l'obligation de négocier avec le ministère de la Défense, entre autres avec le ministre associé Paul Dick, et les représentants de la Force mobile et des Voltigeurs de Québec.

Au cours du mois de mai, un comité réunissant les deux parties fut formé dans le but d'examiner tous les aspects du projet et de présenter un rapport à la fin de l'été. Pendant ce temps, les promoteurs du projet comme ceux qui s'y opposaient ne demeurèrent pas inactifs. Le 9 juin, par exemple, Lucien Turcotte sollicita personnellement l'appui du ministre de la Défense Perrin Beatty, en précisant qu'à ses yeux ce dossier était « d'une extrême importance pour le Canada tout entier ». Au début du mois de juillet, ce fut au tour de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec de prendre position en demandant un moratoire et des audiences publiques. Le 27 du même mois, la Légion Royale Canadienne, Filiale Citadelle 260, fit connaître, à l'instar de Lucien Turcotte, les inquiétudes qu'elle éprouvait en écrivant elle aussi au ministre de la Défense. Les Voltigeurs, qui se sentaient directement menacés par cette initiative, réagirent eux aussi. Au début du mois de juillet, les colonels honoraires Claude Pratte, Paul-A. Audet et Marcel Jobin acceptèrent l'invitation du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec et du maire de Québec de venir discuter du projet et d'examiner à la même occasion la maquette préparée par la CUQ.

23. Durant la Première Guerre mondiale, en vertu du règlement n° 23 du 20 avril 1917, la Ville de Québec donna au parc situé en face du manège le nom de place George-V en l'honneur du roi de Grande-Bretagne qui régna de 1910 à 1936.

Cette rencontre laissa les visiteurs perplexes, au point que, le 18 juillet, le colonel Audet décida d'écrire à son tour au ministre associé de la Défense, Paul Dick. Les extraits de sa lettre qui suivent illustrent bien la crainte que ressentait son régiment. Après avoir rappelé que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada avait déclaré le manège et la place George-V lieux historiques d'importance nationale, le colonel ajoutait :

> Les demandes faites au ministère de la Défense nationale ont, au cours des années, été nombreuses et fréquentes. Une des plus récentes avait trait à la rue Laurier alors « privée », située devant le Manège, entre l'édifice et le parc.
>
> Le ministère acquiesça à cette demande, donnant le territoire de la rue à la Ville de Québec qui, à son tour, s'empressa de la transformer, à toute fin pratique, en parc de stationnement pour autobus, sans plus de respect pour la dignité du monument historique qu'est le manège [...].
>
> La CUQ n'ayant pu mettre directement la main sur le manège, on pourrait encore voir dans le présent projet une manœuvre habile, permettant d'obtenir, par voie détournée, ce que l'on n'a pu saisir directement[24].

Les Voltigeurs réagirent eux-mêmes, rappelle le lieutenant-colonel Yvan Lachance, nommé commandant du régiment le 25 septembre 1986. Se sentant menacés, ils préparèrent un briefing à l'intention du ministre associé de la Défense et les anciens, le lieutenant-colonel Defoy en tête, donnèrent sans hésitation leur appui à une opération consistant à distribuer et à envoyer aux députés fédéraux et au ministre de la Défense des cartes exprimant leur désir de voir le manège et son parc conservés intégralement. De l'avis du colonel Lachance, cette manœuvre impor-

24. Paul A. Audet, colonel honoraire, à l'honorable Paul Dick, ministre associé de la Défense, 18 juillet 1988.

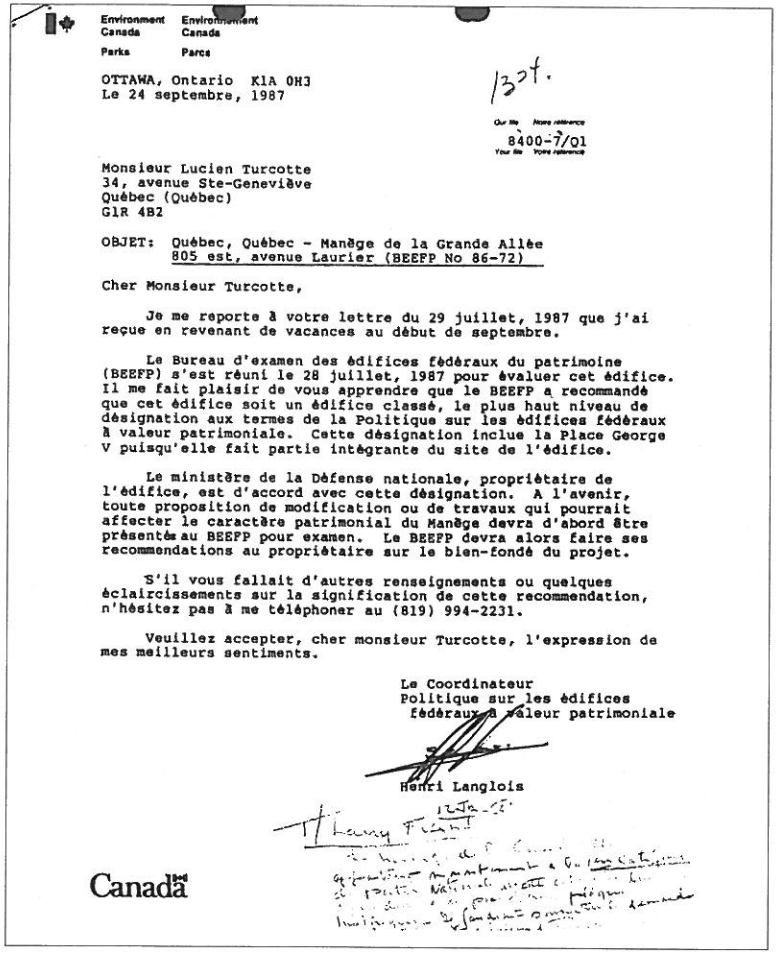

Environment Canada / Environnement Canada
Parks / Parcs

OTTAWA, Ontario K1A 0H3
Le 24 septembre, 1987

130f.

Our file / Notre référence
8400-7/Q1
Your file / Votre référence

Monsieur Lucien Turcotte
34, avenue Ste-Geneviève
Québec (Québec)
G1R 4B2

OBJET: Québec, Québec - Manège de la Grande Allée
805 est, avenue Laurier (BEEFP No 86-72)

Cher Monsieur Turcotte,

Je me reporte à votre lettre du 29 juillet, 1987 que j'ai reçue en revenant de vacances au début de septembre.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) s'est réuni le 28 juillet, 1987 pour évaluer cet édifice. Il me fait plaisir de vous apprendre que le BEEFP a recommandé que cet édifice soit un édifice classé, le plus haut niveau de désignation aux termes de la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Cette désignation inclue la Place George V puisqu'elle fait partie intégrante du site de l'édifice.

Le ministère de la Défense nationale, propriétaire de l'édifice, est d'accord avec cette désignation. A l'avenir, toute proposition de modification ou de travaux qui pourrait affecter le caractère patrimonial du Manège devra d'abord être présentée au BEEFP pour examen. Le BEEFP devra alors faire ses recommandations au propriétaire sur le bien-fondé du projet.

S'il vous fallait d'autres renseignements ou quelques éclaircissements sur la signification de cette recommandation, n'hésitez pas à me téléphoner au (819) 994-2231.

Veuillez accepter, cher monsieur Turcotte, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Coordinateur
Politique sur les édifices
fédéraux à valeur patrimoniale

Henri Langlois

Canada

tante, par les promoteurs du projet, s'avéra un facteur déterminant pour la suite des événements.

Le 24 août 1988, à l'occasion d'une rencontre à Québec de représentants de la Force mobile et de la CUQ, Michel Rivard apprit que les militaires ne s'opposaient pas à son projet, mais qu'ils posaient 11 conditions pour sa réalisation. Ces conditions

reflétaient les inquiétudes de ceux qui s'y opposaient[25]. La CUQ était disposée à respecter toutes ces conditions, à l'exception de la onzième, qui demandait que la surface de la place ne soit pas creusée et que l'excavation soit faite au moyen d'un tunnel. Les discussions se poursuivirent au cours de l'automne et comme l'approbation du ministère de la Défense tardait à venir, la CUQ demanda une réponse pour le 31 janvier 1989, de façon à pouvoir entreprendre les travaux au printemps suivant et remettre le terrain comme il était auparavant pour les fêtes régimentaires prévues pour la mi-septembre. Cette réponse ne vint pas. Il faut dire que le 21 décembre précédent, les députés conservateurs de la région de Québec, réunis en caucus, avaient recommandé de surseoir au projet.

Personne ne prétendit que le besoin d'un centre d'accueil touristique et d'interprétation était un besoin fictif, mais pour les opposants, la réponse à ce besoin se trouvait ailleurs que dans le manège et sous la place George-V. Les principales raisons qui amenèrent ces derniers à leur désaccord étaient la crainte que soient profanés des lieux faisant partie du patrimoine national, la perte éventuelle de la vocation militaire du manège, la probable défiguration de la place George-V par la construction d'entrées et de bouches d'aération pour le stationnement. la crainte de dommages causés à l'environnement par le dynamitage, le stationnement anticipé de nombreux autobus sur les rues adjacentes au manège et les embouteillages prévisibles sur la Grande-Allée déjà en grande partie défigurée.

À l'instigation du colonel Marcel Jobin, le manège militaire change de nom

Les noms *Drill Shed* et *Drill Hall,* utilisés couramment au siècle dernier pour désigner la salle d'exercice située en face de la

25. Le brigadier-général J.M.R. Gaudreau à Michel Rivard, président, Communauté urbaine de Québec, août 1988.

STATIONNEMENT SOUS LA PLACE GEORGE-V LISTE DES CONDITIONS PROPOSÉES PAR LA FORCE MOBILE

SÉRIE	CONDITIONS
1	MDN demeure le propriétaire du terrain.
2	Aucune entrée/sortie, bouche d'aération ou toute autre installation connexe sur la surface de la place George-V.
3	Pas de stationnement d'autobus (ou de véhicules) autour de la place George-V.
4	Assurer que tout dommage causé au manège par les effets de la construction du parc de stationnement soit compensé/réparé. Aussi, les précautions requises pour empêcher des dommages devraient être agréées entre les experts du MDN et le constructeur de la Ville mais la Ville demeure seule responsable.
5	Les gouvernements provincial et municipal s'engagent légalement, conjointement et solidairement à perpétuité à garantir leur appui pour maintenir la vocation militaire du complexe Place George-V et MMGA et à ne pas convoiter ce complexe pour autre chose.
6	La surface de la place George-V ne doit pas être creusée.
7	La structure du parc de stationnement devrait être telle qu'elle permette la mise en place de monuments dans les quatre quadrants et la position centrale de la place George-V ainsi que des rassemblements de personnel sur la surface.
8	Le parc de stationnement deviendra la propriété du Ministère si le centre d'interprétation touristique ne demeure pas à son périmètre.
9	Le parc de stationnement souterrain devient réservé à l'usage des Forces canadiennes lors de la déclaration d'une urgence par le Ministre.
10	Qu'un groupe avec représentation d'au moins la BFC Valcartier, les Voltigeurs et le R22eR puisse superviser la construction et aie le droit légal de forcer un arrêt des travaux sans pénalité au ministère et aux agences concernées si la construction ne se conforme pas aux conditions prévues.
11	Toute structure en surface, s'il y a lieu, et à proximité du MMGA ou de la place George-V aurait à être compatible de façon architecturale.

place George V, déplurent à la longue aux Québécois, qui préféraient l'appeler au tournant du siècle Manège militaire Grande-Allée. Cette désignation, qui semblait acceptable à l'époque, apparut au fil du temps inappropriée. C'est ainsi qu'en 1985, à l'occasion du centième anniversaire du début de la construction du manège, et de nouveau en 1989, des démarches furent entreprises pour en changer de nouveau le nom en y incluant les termes « Voltigeurs de Québec ». Ces démarches, effectuées par l'Association des Amis des Voltigeurs (1985) et par le régiment (1988), demeurèrent sans lendemain. Le colonel honoraire Marcel Jobin réactiva ce dossier en 1992 en relevant dans le premier tome de l'histoire de son régiment[26] quelques faits pouvant justifier ce changement de nom. On peut les résumer ainsi :

> 1° L'existence du manège actuel est indissociable de l'histoire des Voltigeurs de Québec. En 1885, le besoin d'une salle d'exercice à Québec était manifeste, en particulier pour le bataillon des Voltigeurs qui devait s'entraîner en hiver et ne pouvait, avec ses six compagnies, exécuter efficacement les mouvements requis dans le vieux bâtiment de bois existant. Ce bataillon était la seule unité dans cette situation[27]. Stimulé par la campagne du Nord-Ouest, le gouvernement canadien décida cette année-là de construire trois nouvelles salles d'exercice. Il le fit au Québec dans les villes d'où provenaient les deux seules unités de milice à avoir participé à la campagne du Nord-Ouest, soit le 65e Bataillon Carabiniers Mont-Royal et le 9e Bataillon Voltigeurs de Québec.

26. Jacques Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec, op. cit.*

27. *Annual Report,* Military Discrict No. 7, 4 décembre 1887. Même le manège, construit entre 1885 et 1888, ne répondait pas entièrement aux besoins des Voltigeurs : « this battalion is too strong to efficiently perform the Battalion movements required », (*Ibid.*, 10 novembre 1889). Le *8th Royal Rifles* fut tenu de s'exercer en hiver, mais n'ayant que quatre compagnies, il n'éprouvait pas les mêmes difficultés que les Voltigeurs.

2° Les Voltigeurs de Québec revendiquent l'honneur d'avoir occupé sans arrêt, beau temps mauvais temps, le manège depuis 1887, soit durant près de 115 ans. Aucune autre unité ne peut revendiquer un tel honneur. Le 10e Escadron du Génie qui s'y trouve actuellement y est arrivé au début des années 1960.

3° Le nom d'une rue, aussi important soit-il, n'est guère approprié, tout particulièrement de nos jours, pour désigner un édifice reconnu pour sa valeur architecturale et historique, et qui abrite par surcroît le plus ancien régiment canadien-français. Peut-être n'est-il pas superflu d'ajouter que le manège ne se trouve pas de toute façon sur la Grande-Allée, mais bien rue Laurier.

4° Donner à un édifice un nom à connotation historique est chose courante. Le manège militaire de Laval, désigné manège militaire Charles-Michel de Salaberry, le rappelle. La désignation « Voltigeurs » est en réalité le nom qu'a voulu donner à son unité, dès sa formation en 1862, Charles-René-Léonidas de Salaberry, troisième fils du vainqueur de la bataille de Châteauguay.

C'est en se fondant sur de tels arguments que le colonel Jobin, appuyé en cela par son commandant, le lieutenant-colonel Louis Dionne, et le commandant de la 5e Brigade mécanisée, le brigadier-général Roméo Dallaire, prit la décision de promouvoir un changement de nom. Au cours de l'automne 1992, il demanda au ministre de la Défense d'adopter « manège militaire Voltigeurs de Québec ». Bien qu'accueillie favorablement par le ministre Marcel Masse, cette demande demeura sans réponse en raison d'un remaniement ministériel. Le colonel Jobin la reformula le 16 avril 1998, précisant cette fois que le changement de nom pourrait se faire à l'occasion d'une cérémonie au cours de laquelle le premier ministre Jean Chrétien serait désigné membre honoraire des Voltigeurs et associé à des figures aussi célèbres que celles de sir Wilfrid Laurier, Louis Saint-Laurent et Jeanne

Sauvé. La date prévue était le 9 mai suivant, jour de la passation de commandement entre le lieutenant-colonel Claude Pichette et le lieutenant-colonel Simon Hébert. Recue favorablement par le ministre de la Défense Arthur C. Eggleton et le premier ministre lui-même, la demande du colonel fut subséquemment approuvée par le lieutenant-général Bill Leach, commandant de la Force terrestre, et le général Maurice Baril, chef de l'état-major de la Défense. On raconte que les choses se firent par la suite avec célérité grâce aux bons offices de Jean Pelletier, conseiller du premier ministre.

Le 9 mai 1998, peu après 15 h, le premier ministre du Canada fut intronisé en tant que membre honoraire des Voltigeurs de Québec et annonça à cette occasion, aux applaudissements d'une foule nombreuse de civils et de militaires, qu'à l'avenir le nom de manège militaire Grande-Allée serait manège militaire Voltigeurs de Québec [28].

28. Il est également question de l'intronisation du premier ministre Jean Chrétien dans le chapitre 6, consacré aux membres honoraires du régiment.

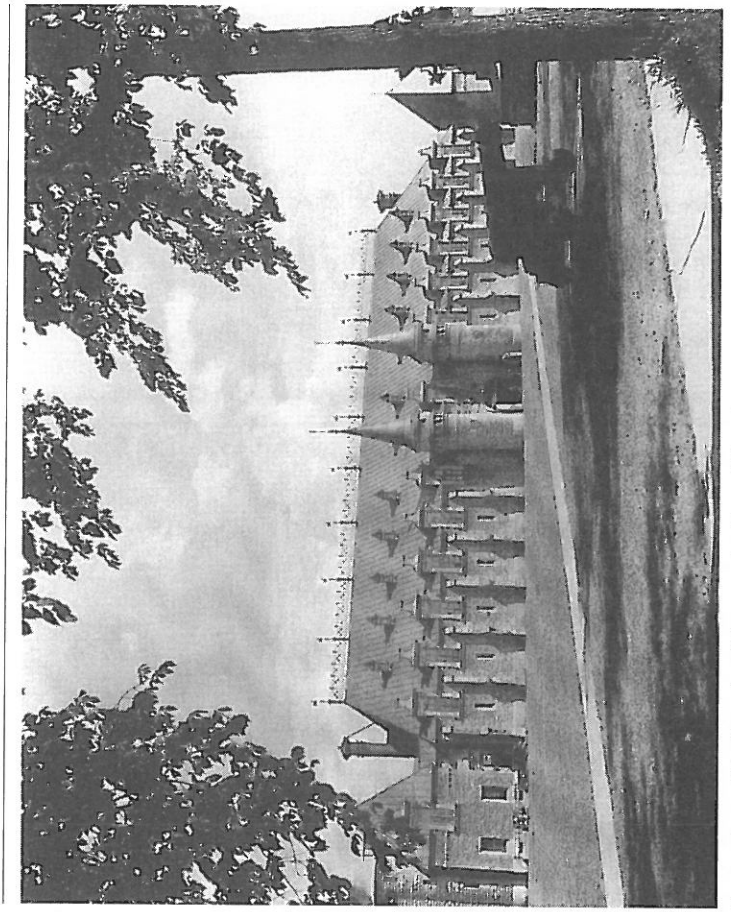

Le manège militaire tel qu'il apparaissait au début des années 1900.

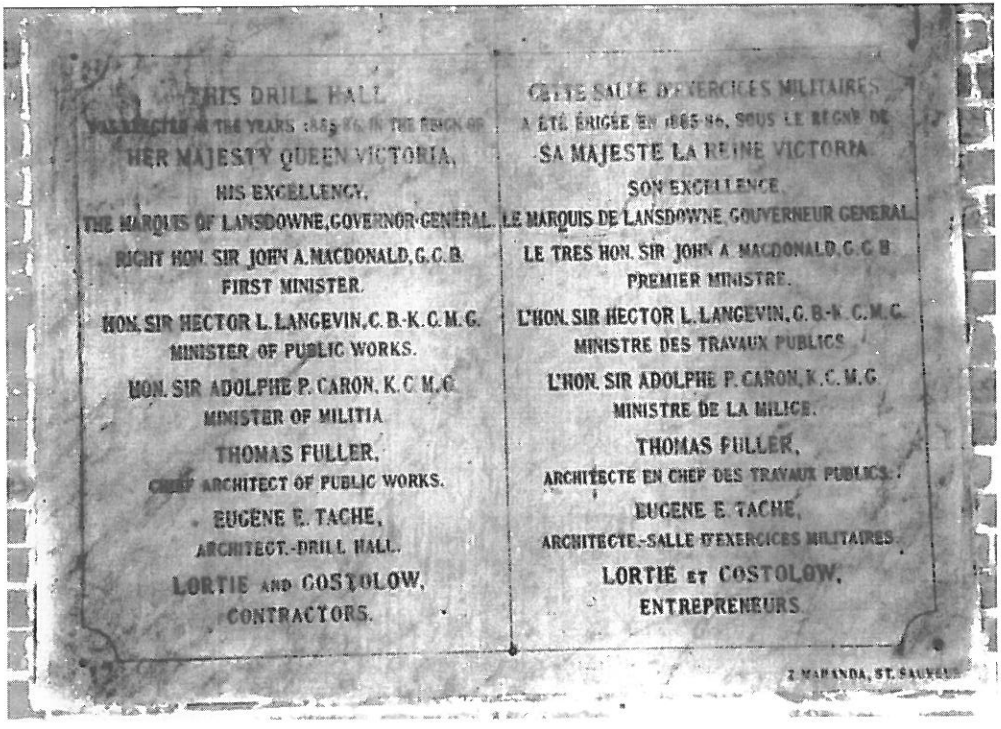
PARIS DRILL HALL
ERECTED IN THE YEARS 1885-86 IN THE REIGN OF
HER MAJESTY QUEEN VICTORIA,
HIS EXCELLENCY,
THE MARQUIS OF LANSDOWNE, GOVERNOR-GENERAL.
RIGHT HON. SIR JOHN A. MACDONALD, G.C.B.
FIRST MINISTER.
HON. SIR HECTOR L. LANGEVIN, C.B.-K.C.M.G.
MINISTER OF PUBLIC WORKS.
HON. SIR ADOLPHE P. CARON, K.C.M.G.
MINISTER OF MILITIA.
THOMAS FULLER,
CHIEF ARCHITECT OF PUBLIC WORKS.
EUGENE E. TACHE,
ARCHITECT.-DRILL HALL.
LORTIE AND COSTOLOW,
CONTRACTORS.
CETTE SALLE D'EXERCICES MILITAIRES
A ÉTÉ ÉRIGÉE EN 1885-86, SOUS LE REGNE DE
SA MAJESTE LA REINE VICTORIA
SON EXCELLENCE
LE MARQUIS DE LANSDOWNE, GOUVERNEUR GENERAL.
LE TRES HON. SIR JOHN A. MACDONALD, G.C.B.
PREMIER MINISTRE.
L'HON. SIR HECTOR L. LANGEVIN, C.B.-K.C.M.G.
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.
L'HON. SIR ADOLPHE P. CARON, K.C.M.G.
MINISTRE DE LA MILICE.
THOMAS FULLER,
ARCHITECTE EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS.
EUGENE E. TACHE,
ARCHITECTE.-SALLE D'EXERCICES MILITAIRES.
LORTIE ET COSTOLOW,
ENTREPRENEURS.
Z. MARANDA, ST. SAUVEUR

6

LE RAYONNEMENT DES VOLTIGEURS AU CANADA, EN EUROPE ET EN ASIE

Les membres honoraires, une institution prestigieuse

Le 19 mai 1984, le régiment des Voltigeurs innova en accueillant dans ses rangs un premier membre honoraire, le sénateur Ian David Sinclair. Au cours des années qui suivirent, six autres sommités du monde de la finance, des affaires et de la politique vinrent se joindre à lui. Cette innovation était une initiative du colonel Claude Pratte. De concert avec le Sénat du régiment, ce dernier voulait, tout en honorant ces personnes, rehausser le prestige de l'unité dont il était le colonel honoraire depuis 1977.

Le souci de donner une dimension canadienne à cette institution semble avoir présidé au choix des élus : deux d'entre eux étaient originaires de la Saskatchewan, un du Manitoba, un de l'Ontario et trois du Québec. Pour le colonel Marcel Jobin, l'idée de réunir ainsi des personnes de diverses provenances n'avait rien de fortuit, elle découlait de la mission dont les membres honoraires sont investis, c'est-à-dire « faire rayonner le régiment dans notre pays d'un océan à l'autre [1] ».

Pour les proches du colonel Pratte, ce dernier voulait aussi associer son régiment à des personnes pouvant contribuer à la

1. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 3, nº 3, p. 2.

protection de ses intérêts légitimes, à sa réussite et à celle de ses membres. Normalement, le ministère de la Défense procure à ses unités grandes et petites ce dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mission. À une époque où il est beaucoup question de qualité de vie dans les Forces canadiennes, il n'est pas rare cependant que les unités doivent redoubler d'efforts et d'imagination pour satisfaire tous les besoins qui peuvent apparaître légitimes à leurs membres ou à leurs familles. Le lieutenant-colonel André Desmarais, lieutenant-colonel honoraire des Voltigeurs depuis 1989, avait vraisemblablement présente à l'esprit cette façon de voir les choses lorsqu'il écrivit en 1991 :

> Notre civilisation entre dans une ère nouvelle : l'ère du changement rapide et perpétuel. Les mutations en URSS démontrent ce phénomène de façon incontestable. Or, le Canada n'est pas à l'abri de cette nouvelle réalité. Notre première responsabilité est donc d'assurer à nos institutions la stabilité et la force nécessaires pour qu'elles puissent prendre les moyens de réflexion appropriés. Les Voltigeurs est l'une de ces institutions[2].

Les faits montrent que l'introduction de membres honoraires dans le régiment ne manquait pas d'à-propos. On n'a pas oublié, par exemple, ce qu'il a fallu faire au cours des années 1980 pour empêcher que le manège ne soit transformé en centre d'accueil touristique et que la place George-V ne soit modifiée par la construction d'un stationnement souterrain. Les intervenants dans ce dossier furent nombreux et les membres honoraires du régiment étaient du nombre.

Le Sénat des Voltigeurs et le colonel Pratte convinrent qu'en aucun temps il n'y aurait plus de cinq membres honoraires au sein de l'unité, à l'exception des colonels et lieutenants-colonels honoraires et des grands amis internationaux dont il sera

2. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 3, nº 3, p. 3.

question plus loin. Cette décision fut respectée scrupuleusement. Si la liste des membres honoraires du régiment remontant à 1984 compte sept noms, c'est en raison de deux décès. Au début de l'année 1989, la liste des membres honoraires de l'unité était, par ordre chronologique, la suivante : Ian D. Sinclair, ex-sénateur et administrateur de grande renommée ; Paul Desmarais, financier et homme d'affaires de réputation internationale, Allan R. Taylor, banquier et administrateur éminent, Owen Carter, avocat très connu de Québec, et Jean Chrétien, avocat et premier ministre du Canada.

Les renseignements biographiques qui suivent sont forcément incomplets. Ils permettent néanmoins de savoir dans quel domaine et comment ces personnalités associées aux Voltigeurs ont fait leur marque au Canada et souvent à l'étranger.

Ian D. Sinclair, O.C., Q.C.

Né à Winnipeg le 27 décembre 1913, du mariage de John David Sinclair avec Lilian Sinclair, Ian D. Sinclair passa son enfance et sa jeunesse dans sa ville natale où il fit ses études primaires, secondaires et collégiales. Inscrit à l'Université du Manitoba, il étudia l'économie (B.A. Economics, 1937) et le droit (LL. B.,. 1941). Admis au Barreau, il enseigna brièvement à l'université où il venait de terminer ses études et accepta un emploi de conseiller juridique adjoint au Canadien Pacifique Ltée. Cet emploi s'avéra le premier échelon d'une ascension continue qui le conduisit au sommet de cette grande entreprise. Il en devint le président en 1966, le président et chef de la direction en 1969, et le président du conseil et chef de la direction en 1972. Il fut aussi président du conseil et chef de la direction de la Canadian Pacific Enterprises Ltd (1972-1982) et président du conseil de CP Air (1982-1984). La Banque Royale du Canada en fit un de ses administrateurs (1974-1984), de même que la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (1968-1986), pour ne nommer que ces entreprises très importantes.

Ian D. Sinclair, O.C., Q.C.,
membre honoraire du régiment.

Le sénateur Sinclair est docteur *honoris causa* de trois universités canadiennes : l'Université du Manitoba *(Doctor of Laws),* l'Université Laval (Docteur en Administration des Affaires) et l'Université d'Acadia *(Doctor of Civil Laws).* Il fut reçu Officier de l'Ordre du Canada en 1979. Ian Sinclair a été reçu membre honoraire des Voltigeurs, sous le commandement du lieutenant-colonel Guy Lambert, le 19 mai 1984. Très respecté et ayant l'audience des grands comme des petits aussi bien au Québec qu'à l'extérieur, il a rendu et rend de précieux services à son unité d'adoption. L'intérêt qu'il lui porte ne s'est jamais démenti, ni son appui à ses initiatives nombreuses. Si quelques Voltigeurs connaissent mieux leur pays aujourd'hui c'est à Ian Sinclair et à CP Air qu'ils le doivent.

Paul Desmarais, P.C., C.C.

Né à Sudbury le 4 janvier 1927, du mariage de Jean Noël Desmarais avec Lébéa Laforest, Paul Desmarais manifesta tôt de l'intérêt pour l'administration des affaires. Ses études secondaires et collégiales terminées, il étudia à l'Université d'Ottawa, qui lui décerna en 1951 un baccalauréat en commerce. Il œuvra d'abord durant une quinzaine d'années dans le domaine du transport, puis s'orienta progressivement vers les secteurs des assurances, des journaux et de l'édition. À son retour à Sudbury, il prit le contrôle d'une société locale de transport par autobus, puis créa la Transportation Management Corporation Limited en 1959, qui acquit, l'année suivante, les Entreprises Transport Provincial Ltée. En 1962, il obtint le contrôle effectif de Entreprises Gelco Ltée. Un an plus tard, il se porta acquéreur de l'Impériale, Compagnie d'assurance du Canada et, en 1965, de la Corporation des valeurs

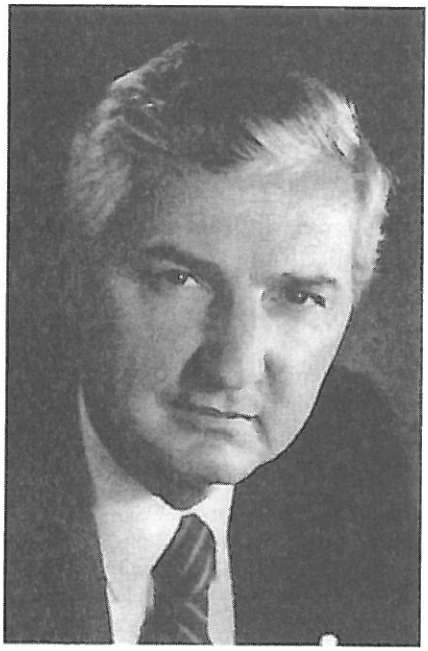

Paul Desmarais, P.C., C.C., présidents des membres honoraires.

Trans-Canada, son premier conglomérat. En 1968, il prit le contrôle de Power Corporation du Canada qui comprenait en 1999 la société Gesca Ltée, éditeur de quotidiens et d'hebdomadaires, la Corporation financière Power, propriétaire de La Great-West et la London Life, deux compagnies d'assurance-vie, le Groupe Investors Inc. et Pargesa Holding S.A., une société de portefeuille d'envergure internationale ayant son siège à Genève.

En 1996, Paul Desmarais, qui était président et chef de la direction de Power Corporation depuis près de 30 ans, voulut partager davantage ses responsabilités avec ses fils Paul et André. Tout en demeurant président du comité exécutif de Power Corporation du Canada, il fit d'eux les présidents et cochefs de la direction de l'entreprise. Il demeura aussi président et administrateur délégué de Pargesa Holding S.A. En 1999, il était aussi administrateur d'une vingtaine de sociétés situées au Canada, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et en Angleterre [3].

Paul Desmarais est membre du Comité international consultatif des compagnies Barrick Gold Corporation of China, Chase Manhattan Bank N.A. et China International Trust and Investment Corporation, et membre du Conseil de surveillance de AXA-UPA et de la Compagnie Financière de Paribas (France). Il est Compagnon de l'Ordre du Canada, Officier de l'Ordre national du Québec, Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

Marié à Jacqueline Maranger le 8 septembre 1953, Paul Desmarais a deux fils et deux filles. Il est membre honoraire des Voltigeurs de Québec depuis le 8 juin 1986 et, depuis 1997, il préside le groupe restreint de personnalités qui partagent cet

3. En 1999, Paul Desmarais était administrateur des sociétés suivantes: CLT-UFA (Luxembourg), Corporation Financière Power, Diffusion Power Inc., Electrafina S.A., Groupe Bruxelles Lambert S.A., Groupe Investors Inc., Pargesa Holding S.A., Petrofina (Belgique), Power Corporation au Canada, La Presse Ltée, Telegraph Group Limited (Angleterre), Groupe d'assurance London Inc. et plusieurs compagnies importantes d'assurance-vie.

Le colonel honoraire Marcel Jobin remet à monsieur Paul Desmarais, président des membres honoraires des Voltigeurs, une assiette de collection empreinte de l'insigne régimentaire approuvé par la reine Elizabeth II au mois de novembre 1977.

honneur avec lui. Honorant son régiment d'adoption de ses attentions et de sa présence, il contribue de diverses manières à son prestige et à sa stabilité. Moins d'un an après son intronisation, soit en 1987, il rendit possible, sous le commandement du lieutenant-colonel Yvan Lachance, la publication du premier tome de l'histoire des Voltigeurs de Québec.

Claude Pratte, C.R., C.D.

Né à Québec le 11 janvier 1925, du mariage de Gaston Pratte avec Jeannette Verge, Claude Pratte fit ses études primaires dans sa ville natale, puis ses études classiques au collège Jean-de-Brébeuf à Montréal, où il obtint un baccalauréat ès arts. Par la suite, il étudia à l'Université Laval qui lui décerna en 1950 une licence en droit. Admis au Barreau la même année, il se spé-

Claude Pratt, C.R., C.D.,
colonel honoraire du régiment.

cialisa en assurance à Londres, chez C.T. Bowring & Co., une importante maison de courtage. À son retour d'Europe, il travailla dans les assurances. En 1952, il acquit l'entreprise de son père, Pratte & Côté Inc. (courtiers en assurances), dont il assuma la présidence durant plusieurs années. Il fut aussi président de Pratte & Cie (Assurances) Québec Ltée et Pratte & Cie (Assurances) Ltée de Montréal. Il fut également, jusqu'à la fin des années 1980, administrateur de la National Life Assurance Company of Canada.

Associé au sein du cabinet Stein Monast Pratte et Marseille, il développa une compétence dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision qui l'amena à travailler dans ce secteur jusqu'à sa retraite. Il fut soit président, soit vice-président, ou bien encore administrateur d'un nombre d'entreprises de radio ou de télévision impressionnant. Il fut, entre autres, président de

C.K.C.V. (Québec) Ltée, de la Compagnie de Radiodiffusion Rimouski Ltée, de Frontenac Broadcasting Co. Ltd, de Kawartha Broadcasting Co. Ltd, vice-président de The Goodwill Broadcasters of Quebec Inc., de la Compagnie de Radiodiffusion de Shawinigan Falls Ltée, de Radio Saguenay Ltée, enfin administrateur de Télévision de la Baie des Chaleurs Inc., de C.H.R.C. Ltée, de C.K.L.M. Radio Laval Inc., de Barrie Broadcasting Ltd et de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.

Par ailleurs, Claude Pratte consacra beaucoup d'énergie à des firmes dont les intérêts étaient différents. Ce fut le cas d'un certain nombre de grandes entreprises financières et de transport. Il fut administrateur du Canadien Pacifique Ltée, de la Banque royale du Canada, de Ultramar Canada Inc., de la Canadian Pacific Enterprises Ltd, de la Compagnie de Transport Provincial, de la Société d'Administration et de Fiducie, et de Québec Téléphone.

Somme toute, ce fut, de 1952 à 1992, 40 années de travail au service du monde des affaires et, plus largement, de ses concitoyens. Il a épousé France Gagnon, fille de l'honorable Onésime Gagnon et de Cécile Desautels, le 15 juin 1957. Ils ont eu deux filles : Nathalie et Caroline.

Claude Pratte fut associé aux Voltigeurs durant plus de 25 ans, non seulement en tant que membre honoraire de ce régiment depuis le 28 septembre 1986, mais aussi en qualité de lieutenant-colonel et colonel honoraire. Sa contribution à la vie de son régiment fut tout aussi remarquable que celle qu'il a apportée au monde des affaires. Il en est question dans le chapitre consacré à ceux qui, après lui, remplirent de pareilles fonctions chez les Voltigeurs.

Allan R. Taylor, O.C., LL.D.

Né à Prince-Albert, en Saskatchewan, le 14 septembre 1932, du mariage de Norman Taylor avec Anne Lydia Norbeck,

Allan R. Taylor, O.C., LL. D.,
membre honoraire du régiment.

Allan Taylor fit carrière à la Banque Royale du Canada. Il y trouva son premier emploi à l'âge de 17 ans, dans une succursale de sa ville natale. Durant les 37 ans qui suivirent, il occupa divers postes en Saskatchewan, en Ontario, à New York et à Montréal, et se hissa de façon remarquable jusqu'au sommet de cette prestigieuse entreprise.

D'abord employé en Saskatchewan, il fut muté en 1957 à Toronto, au service du crédit du district de l'Ontario, puis à Hamilton comme sous-directeur de la succursale principale de la ville. Suivit une période de 15 ans à la division internationale de l'institution à New York. Affecté en 1968 au siège social à Montréal, il y occupa plusieurs postes jusqu'à sa nomination comme directeur général adjoint. Entre 1971 et 1983, il fut successivement directeur de la succursale principale de Toronto, sous-directeur général de la division internationale, directeur général

et vice-président directeur. En 1983, il fut nommé président et chef de l'exploitation et, trois ans plus tard, président du conseil et chef de la direction.

Allan Taylor fut aussi directeur de Trans-Canada Pipeline Ltd, du Canadien Pacifique Ltée, de General Motors of Canada Ltd et de la Conférence monétaire internationale. Intéressé à accroître l'interaction entre la communauté universitaire et le milieu des affaires, il a été l'un des directeurs fondateurs de la Corporate-Higher Education Forum, membre du comité consultatif de l'École d'administration de l'Université Western, membre du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's (Kingston) et membre de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales. Récipiendaire de distinctions honorifiques de plusieurs universités, Allan Taylor est aussi Officier de l'Ordre du Canada. Marié à Shirley Irene Ruston le 5 octobre 1957, il est père de deux enfants.

Reçu membre honoraire des Voltigeurs de Québec le 15 mai 1988, sous le commandement du lieutenant-colonel Yvan Lachance, il figure parmi ceux qui ont rendu possible l'érection d'un monument sur la place George-V « symbolisant la vaillance de tous les Voltigeurs qui ont fait part d'héroïsme pour bâtir et défendre notre pays » (lieut.-col. A. Desmarais).

Jeanne Sauvé, C.P., C.C., C.M.M.

Jeanne Sauvé (née Benoît) naquit à Prud'homme, une petite localité de la Saskatchewan, le 26 avril 1922. Elle fit ses études au collège Notre-Dame-du-Rosaire à Ottawa, puis fréquenta l'Université d'Ottawa et, plus tard, l'Université de Paris qui lui décerna un diplôme en civilisation française. Après avoir été présidente nationale de la Jeunesse étudiante catholique, elle fonda, en 1947, la Fédération des Mouvements de Jeunesse du Québec et, à la suite d'un bref séjour d'études à Londres, elle travailla quelque temps à la section jeunesse de l'UNESCO à Paris.

Jeanne Sauvé, C.P., CC., C.M.M., membre honoraire du régiment.

Faisant carrière de journaliste pigiste, elle travailla à compter de 1952 pour la Société Radio-Canada et collabora au réseau national CTV et aux réseaux américains NBC et CBS, de même qu'au journal *The Montreal Star*. Vice-présidente de l'Union des Artistes de 1968 à 1970, elle fut secrétaire général de la Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada de 1966 à 1972.

Élue député à la Chambre des communes en 1972, elle fut réélue en 1974, 1979 et 1980. Elle fut la première femme canadienne-française à faire partie du Cabinet. Après avoir été ministre d'État responsable des Sciences et de la Technologie, elle fut nommée ministre de l'Environnement et ministre des Communications. Enfin, en 1980, elle fut nommée présidente de la Chambre des communes et, quatre ans plus tard, gouverneur général du Canada.

Madame Jeanne Sauvé, gouverneur général du Canada, accompagnée du lieutenant-colonel Alain Gauthier, passe en revue le régiment le 18 novembre 1989. À l'arrière, les colonels Claude Pratte (à gauche) et Marcel Jobin.

Jeanne Sauvé fut reçue membre honoraire des Voltigeurs, sous le commandement du lieutenant-colonel Alain Gauthier, le 18 novembre 1989, soit une semaine après le rétablissement de la libre circulation entre Berlin-Est et Berlin-Ouest. C'est ainsi que le colonel Marcel Jobin, dans son allocution de circonstance, parla ce jour-là du plaisir qu'il avait à accueillir un nouveau

membre honoraire dans les rangs du régiment, signalant « que sa présence, à l'heure où les murs tombent et où les barrières s'abaissent, se voulait un encouragement à la paix, à la solidarité et à la sécurité ». Elle demeura membre honoraire de l'unité jusqu'à sa mort, en 1993. Mariée à Maurice Sauvé en 1945, Jeanne Sauvé a eu un fils, Jean-François, né le 30 juin 1959.

Owen Le Mesurier Carter, C.M., C.R.

Owen Carter, né à Québec le 12 décembre 1917, du mariage de William Le Mesurier Carter avec Olive Owen, a fait ses études primaires et secondaires au Quebec High School. Il étudia par la suite dans les Cantons-de-l'Est au Bishop's College School de Lennoxville et à l'Université Bishop, qui lui décerna un baccalauréat ès arts. Peu avant la déclaration de la Deuxième Guerre mondiale, il entreprit des études en droit à l'Université Laval, qu'il compléta une fois les hostilités terminées, en 1946, par l'obtention d'une licence en droit. Admis au Barreau du Québec et du Canada la même année, il fut nommé conseiller de la reine en 1961.

À l'instar de nombreux Québécois de son âge, Owen Carter servit dans l'Armée canadienne durant la Deuxième Guerre mondiale. Il s'y enrôla en 1940, après avoir été membre d'un corps de cadets durant sept ans. De 1941 à la fin du conflit, il servit outre-mer dans l'artillerie et le Corps de l'intendance de l'armée. La guerre et ses études terminées, il a exercé sa profession d'avocat conseil au sein de plusieurs cabinets : Martineau Walker, Fasken Martineau Davis et Lepage Dinan, pour ne mentionner que les plus récents. Peu économe de son temps, il a été administrateur et officier de plusieurs corporations et fondations tant au Québec qu'à l'extérieur. Il a été aussi chancelier du diocèse de Québec de l'Église anglicane. Son intérêt pour les cadets de l'armée ne s'étant jamais démenti, en 1999 il est toujours gouverneur *senior* de la Ligue du Québec des cadets de l'Armée et gouverneur de la ligue des cadets de l'Armée du Canada. Il est

Owen Le Mesurier Carter, C.M., C.R., membre honoraire du régiment.

également président et administrateur de la Fondation des cadets de l'Armée et membre de l'Ordre du Canada.

L'attachement d'Owen Carter aux Voltigeurs de Québec remonte à plusieurs décennies. Considéré par le régiment comme un ami d'une fidélité inébranlable, il a été reçu membre honoraire de l'unité, sous le commandement du lieutenant-colonel Louis Dionne, le 15 mai 1993. Marié à Barbara Teck le 15 mars 1941, Owen Carter a eu deux fils : Hamilton et Bruce. Il est décédé au mois de janvier 2002.

Sur les pas de sir Wilfrid Laurier et de Louis Saint-Laurent

Le décès du colonel Claude Pratte, le 15 juillet 1996, créa un grand vide au sein des Voltigeurs. Lieutenant-colonel honoraire

du régiment durant sept ans, colonel honoraire durant neuf ans et membre honoraire durant 10 ans, il avait fait siens durant tout ce temps les intérêts et préoccupations de son unité. Par respect pour sa mémoire, on attendit un peu plus d'un an avant de penser à combler le poste de membre honoraire qu'il occupait depuis 1986. À l'instigation du colonel Marcel Jobin, le Sénat du régiment convint, au début du mois de septembre 1997, que le temps était venu de lui trouver un successeur. Comme on n'avait pas oublié, chez les Voltigeurs, qu'il fut un temps où figuraient au nombre des rares membres honoraires de l'unité les noms de deux premiers ministres, soit sir Wilfrid Laurier et Louis Saint-Laurent, les regards se tournèrent vers Ottawa. Personne ne niera que Jean Chrétien, sir Wilfrid Laurier et Louis Saint-Laurent ne sont pas des personnalités aisément comparables. Pourtant ils ont un certain nombre de choses en commun : l'étude et la pratique du droit, l'appartenance au Parti libéral fédéral, des réélections successives à la Chambre des communes, un intérêt certain pour les problèmes de défense et l'accès à la plus haute fonction publique du pays. Il n'en fallait pas davantage pour que l'unanimité se fasse au Sénat du régiment autour de la candidature du premier ministre Jean Chrétien. Le 1er septembre 1997, le colonel Jobin signait une lettre à l'adresse de ce dernier dont voici quelques extraits :

> Le régiment Les Voltigeurs de Québec a eu l'honneur d'accueillir parmi ses membres honoraires deux de vos prédécesseurs, les très honorables sir Wilfrid Laurier et Louis Saint-Laurent.
>
> Mis sur pied le 7 mars 1862, cinq ans avant la Confédération, notre régiment est le plus ancien des régiments canadiens-français au pays. Il s'est toujours fait remarquer par son excellence en temps de paix et a su invariablement apporter une contribution importante en temps de guerre.
>
> Également nous sommes très fiers de vous souligner que c'est à la Musique des Voltigeurs de Québec que

> revient le très grand honneur d'avoir interprété pour la première fois notre hymne national, le Ô Canada, le 24 juin 1880 à l'occasion de la fête des Canadiens français. [...]
>
> En 1984, le Sénat des Voltigeurs de Québec décidait de reconnaître cinq illustres Canadiens très en vue et de les nommer à vie « membres honoraires » des Voltigeurs de Québec : l'honorable Ian D. Sinclair, MM. Paul Desmarais et Allan Taylor, Me Owen Carter, les regrettés colonel Claude Pratte et la très honorable Jeanne Sauvé. De plus, la famille régimentaire compte parmi ses rangs de « Grands amis internationaux » [...].
>
> Au nom du Sénat du régiment Les Voltigeurs de Québec, le lieutenant-colonel honoraire André Desmarais et en mon nom personnel, j'ai le très grand privilège de vous inviter à devenir le troisième premier ministre du Canada à vous associer à notre régiment et d'accepter le titre de « membre honoraire » du Premier régiment canadien-français, Les Voltigeurs de Québec [4].

Le premier ministre accueillit très favorablement cette invitation. Le 17 septembre, il le faisait savoir au colonel Jobin dans les termes qui suivent :

> Je suis très flatté que les Voltigeurs de Québec aient choisi de m'honorer en me demandant de m'associer à leur régiment. C'est avec grand plaisir que j'accepte votre aimable invitation [5].

Comme prévu, la cérémonie d'intronisation du premier ministre eut lieu à Québec, le 9 mai 1998, à l'occasion des fêtes

4. Colonel Marcel Jobin, C.M., C.Q. au très honorable Jean Chrétien le 1er septembre 1997 (Archives régimentaires, Vol. de Q.).
5. Jean Chrétien, premier ministre du Canada, à Marcel Jobin, colonel honoraire, le 17 septembre 1997.

CANADA

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Le 17 septembre 1997

Cher Monsieur,

Je suis très flatté que les Voltigeurs de Québec aient choisi de m'honorer en me demandant de m'associer à leur régiment. C'est avec grand plaisir que j'accepte votre aimable invitation.

Pour confirmer mon accession au rang de membre honoraire, je serai heureux de me plier à votre tradition et d'assister à la cérémonie militaire de rigueur. En ce qui concerne les dates précises, cependant, mon cabinet communiquera avec vous dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Chrétien

Monsieur Marcel Jobin
Colonel honoraire
Les Voltigeurs de Québec
10, Jardins de Mérici, app. 1105
Québec (Québec)
G1S 4T1

Lettre de Jean Chrétien.

marquant le 136e anniversaire du régiment et la passation de commandement entre le lieutenant-colonel Claude Pichette et le lieutenant-colonel Simon Hébert. Les célébrations débutèrent la veille par un grand dîner au Cercle de la Garnison auquel prirent part, en plus du premier ministre, les commandants du Secteur

du Québec de la Force terrestre, du 35e Groupe-brigade et du régiment, ainsi que tous les officiers réguliers et honoraires de l'unité et plusieurs invités de marque. Le lendemain 9 mai, il y eut d'abord une messe commémorative à la Basilique Notre-Dame de Québec, puis un lunch pour les membres honoraires présidé par M. Paul Desmarais [6], et, enfin, en début d'après-midi, les cérémonies de passation de commandement et de réception du premier ministre Jean Chrétien [7].

Pour la circonstance, une foule nombreuse et plusieurs représentants de médias avaient envahi le manège militaire de la Grande-Allée. La passation de commandement terminée, suivit la cérémonie en l'honneur du premier ministre qui comportait notamment la signature de documents officiels et quelques allocutions de cironstance. Invité à présenter le premier ministre, le colonel Jobin s'adressa à lui en ces termes :

> Aujourd'hui, c'est une autre page de notre histoire qui s'écrit. Dans quelques instants, nous allons procéder aux signatures officielles, faisant du premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, membre honoraire du régiment des Voltigeurs de Québec.
>
> Monsieur le premier ministre, par le passé, le régiment a eu le privilège d'accueillir dans ses rangs deux de vos prédécesseurs, premiers ministres du Canada. C'est ainsi qu'en 1989, il accueillait sir Wilfrid Laurier en tant que lieutenant-colonel honoraire et en 1953 c'était au tour du très honorable Louis Saint-Laurent de devenir le deuxième colonel honoraire des Voltigeurs de Québec.
>
> En acceptant mon invitation de devenir membre honoraire des Voltigeurs de Québec, vous vous inscrivez,

6. M. Paul Desmarais fut nommé président du groupe des membres honoraires le 10 mai 1997.
7. Il sera question dans un autre chapitre de ce changement de commandement et de ceux qui le précédèrent depuis 1987.

> Monsieur le premier ministre, dans la continuité historique des premiers ministres francophones du Canada qui s'associaient au premier régiment canadien-français[8].

Le colonel Jobin profita de l'occasion pour rappeler au premier ministre combien la restructuration des réserves alors en cours inquiétait les réservistes, les compressions prévues menaçant de « diminuer de façon fort importante la capacité de nos unités de la Réserve à se mobiliser rapidement et efficacement avec des troupes entraînées et en nombre suffisant pour répondre aux appels qu'on leur fera[9] ».

Dans son discours de remerciement, le nouveau membre honoraire des Voltigeurs voulut non seulement exprimer sa reconnaissance au régiment, mais aussi lui offrir un « petit quelque chose », pour reprendre ses termes :

> En terminant, je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour moi aussi, de vous remettre un « petit quelque chose ». Je souhaite souligner, en ce jour de Fête régimentaire, que le Manège militaire Grande-Allée aura désormais une nouvelle appellation. Il me fait plaisir de vous annoncer que cet édifice historique s'appellera dorénavant « Manège militaire Voltigeurs de Québec ». Et comme votre devise le dit si bien : « Force à superbe, mercy à foible.[10] »

Suivirent un tonnerre d'applaudissements et un cocktail pour les invités du régiment. Avec l'addition du premier ministre Jean Chrétien, le groupe des membres honoraires comptait de nouveau cinq membres, comme l'avait voulu le Sénat du régiment en 1984.

---

8. Allocution du colonel Marcel Jobin à l'occasion du 136e anniversaire du premier régiment canadien-français, 9 mai 1998.
9. *Ibid.*
10. Allocution du premier ministre Jean Chrétien aux Voltigeurs de Québec, le 9 mai 1998.

Signature des documents officiels lors de l'intronisation du premier ministre Jean Chrétien comme membre honoraire du régiment, le 9 mai 1998. De gauche à droite, le premier ministre, le commandant du régiment, le lieutenant-colonel Simon Hébert, le lieutenant-colonel André Desmarais et le colonel Marcel Jobin.

Jean Chrétien, C.P., C.R., B.A., LL.D.

Né à Shawinigan, le 11 janvier 1934, du mariage de Willie Chrétien avec Marie Boisvert, Jean Chrétien fit ses études primaires, secondaires et collégiales dans sa ville natale, à Joliette et à Trois-Rivières. Il étudia par la suite le droit à l'Université Laval. Reçu au Barreau en 1958, il entra au service de l'étude Chrétien Landry Deschênes Trudel et Normand de Shawinigan. Entre 1962 et 1963, il fut directeur du Barreau de Trois-Rivières.

Élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1963, il a été réélu régulièrement par la suite jusqu'en 1984, soit en 1965, 1968, 1972, 1974, 1979, 1980 et 1984. Dans le cabinet Pearson, il a été ministre d'État, puis ministre du Revenu. À compter de 1968, sous le régime Trudeau, il s'est vu confier les portefeuilles des Affaires indiennes, du Conseil du Trésor, de l'Industrie et du Commerce, des Finances, de la Justice, de l'Énergie, des Mines et

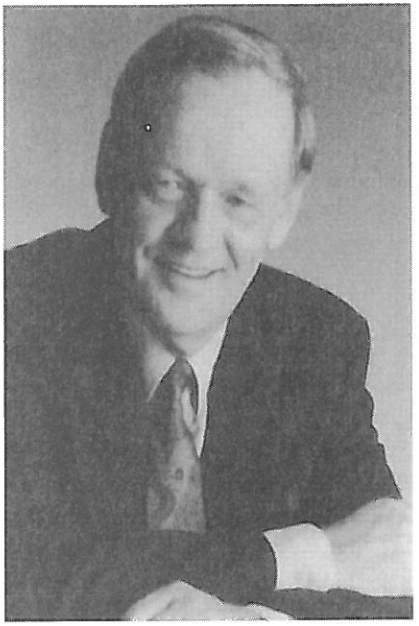

Jean Chrétien, C.P., C.R., B.A., LL.D., premier ministre du Canada et membre honoraire du régiment.

des Ressources. Il fut aussi très brièvement, sous John Turner, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avant de passer, avec les députés de son parti, à l'opposition.

Jean Chrétien démissionna de son poste à la Chambre des communes au mois de février 1986. Il retourna momentanément à la pratique du droit comme avocat-conseil au cabinet Lang Michener Lawrence et Shaw, qui possède des bureaux en Ontario et en Colombie-Britannique. Mais ce ne fut qu'un intermède de quatre ans, le bouillonnement de la vie politique l'intéressant plus que ses dossiers juridiques. Élu chef du Parti libéral le 23 juin 1990, il se fit réélire comme député à l'occasion d'une élection partielle, en décembre de la même année, et de nouveau en 1993, cette fois à l'occasion d'élections générales. Son parti ayant repris le pouvoir cette année-là, il fut assermenté en tant que premier ministre le 4 novembre 1993, le fut de nouveau le 2 juin 1997 et le 29 janvier 2001. Au cours de sa carrière politique, longue de plus de 30 ans,

il a reçu des doctorats honorifiques de cinq universités ontariennes et de deux universités albertaines. Une université japonaise l'a également honoré. Jean Chrétien a épousé Aline Chaîné le 10 septembre 1957. Ils ont eu trois enfants : France, Hubert et Michel.

Les grands amis internationaux des Voltigeurs de Québec

Les membres honoraires des Voltigeurs contribuent à faire connaître leur régiment d'un océan à l'autre, pour utiliser les termes du colonel Marcel Jobin. Les « grands amis internationaux » contribuent en particulier à le faire connaître à l'extérieur du Canada. C'est ce à quoi songeait le Sénat du régiment lorsqu'il décida en 1991 d'accueillir dans ses rangs, comme ambassadeurs extraordinaires, quelques personnalités jouissant d'un grand prestige en dehors du Canada. C'est ainsi que, entre 1991 et 1995, trois sommités du monde des affaires, des lettres et des finances ont été invitées à se joindre à l'unité en qualité de « grands amis internationaux ». Le lieutenant-colonel honoraire André Desmarais, une compétence reconnue à l'étranger dans le monde des affaires et des communications, rendit possible la réalisation de ce projet sortant de l'ordinaire. En 1991, il fit venir de Belgique le comte Jean-Pierre de Launoit, un administrateur jouissant d'un grand prestige dans son pays, dans le grand-duché du Luxembourg et en France. En 1992, il prit une initiative similaire à l'endroit de l'illustre homme de lettres Maurice Druon. Trois ans plus tard, soit en 1995, il introduisit chez les Voltigeurs l'homme d'affaires éminent et grand financier asiatique Larry Yung.

Comte Jean-Pierre Launoit

Par ordre chronologique, le premier grand ami international des Voltigeurs fut donc le comte Jean-Pierre de Launoit. Il fut reçu au régiment sous le commandement du lieutenant-colonel Alain Gauthier, le 6 octobre 1991, à l'occasion d'une prise d'armes à laquelle assistèrent plusieurs dignitaires. Dans un

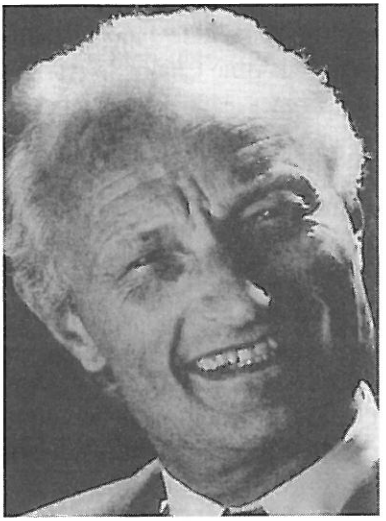

Le comte Jean-Pierre de Launoit, administrateur et mécène, grand ami international du régiment.

message de circonstance, le lieutenant-colonel Desmarais précisa comment, à ses yeux, les membres de l'unité allaient bénéficier de la présence de grands amis internationaux dans leurs rangs. À l'ère du changement rapide et perpétuel que connaît notre civilisation, « nous avons besoin d'hommes et de femmes, dit-il, qui sont qualifiés et les mieux placés, installés dans des observatoires différents. Ces personnes pourront vous faire bénéficier d'une vision plus large. Pour répondre à cet objectif, notre sénat a décidé de former un nouveau groupe d'amis : Les Grands Amis Internationaux des Voltigeurs de Québec. Ces amis nous apporteront une vision différente et éclairée sur l'avenir[11]. »

Né à Bruxelles le 5 janvier 1935, le comte de Launoit est docteur en droit et licencié en sciences économiques. Il est président et administrateur de plusieurs sociétés européennes.

Au moment de sa réception dans les rangs des Voltigeurs, il était président de la Compagnie luxembourgeoise pour l'au-

11. *Cahiers des Voltigeurs,* vol. 3, nº 3, p. 3.

Le comte Jean-Pierre de Launoit, reçu grand ami international du régiment le 6 octobre 1991. À sa gauche le colonel Marcel Jobin, à sa droite les lieutenants-colonels André Desmarais et Alain Gauthier.

Le comte Jean-Pierre de Launoit rencontre des membres du régiment en compagnie du sergent-major régimentaire Ghislain Plante.

diovisuel et la finance (Audiofina) et de la Compagnie luxembourgeoise de Télédiffusion, l'une et l'autre ayant leur siège

social à Luxembourg. Il était aussi président de la Compagnie d'assurances Urbaine-U.A.P. et de R.T.L.-TVI, situées à Bruxelles. Il occupait également le poste de vice-président administrateur délégué du Groupe Bruxelles Lambert.

Au nombre des nombreuses sociétés dont le comte de Launoit est ou fut administrateur figurent entre autres Petrofina, Royal Belge, GB-Inno-BM, Information et Publicité Benelux, situées à Bruxelles, ainsi que Dollfus Mieg & Cie et Ediradio, toutes deux situées à Paris, de même que le Groupe Jean Dupuis, à Charleroi, Leicom Fund à Luxembourg, Radio Télé Luxembourg (London) à Londres et la Société touristique du Mont-Blanc à Chamonix. Il est aussi membre du Comité consultatif international de Diffusion Power Inc.

Présenté comme un mécène dans les répertoires biographiques, le comte de Launoît n'a pas que les titres qui précèdent. Il faudrait en ajouter plusieurs autres pour se faire une idée plus juste de la place qu'il occupe et du rôle qu'il joue dans le monde des affaires. Les Voltigeurs ne sont pas les seuls à le compter parmi leurs grands amis.

Les initiatives du Sénat des Voltigeurs n'ont pas manqué au cours des années d'étonner les militaires n'appartenant pas au régiment et un certain nombre de civils. Ce fut le cas, par exemple, lorsque le groupe sélect des membres honoraires vit le jour. On avait oublié sans doute que depuis sa fondation le régiment a accueilli régulièrement plusieurs célébrités. La venue des grands amis internationaux surprit davantage et suscita peut-être même de l'envie dans son entourage. Si la venue du comte de Launoit ne passa pas inaperçue chez les hommes d'affaires québécois, la réception au régiment de Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, fut remarquée par tous les intellectuels québécois et ceux, très nombreux, qui connaissent son œuvre. Il faut dire que les médias lui accordèrent l'attention qu'il mérite, en particulier la Société Radio-Canada.

Maurice Druon, écrivain et homme politique français

Maurice Druon est né à Paris le 23 avril 1918. Ses études secondaires terminées, il entra à l'École des Sciences politiques. À l'âge de 21 ans, au début de la Deuxième Guerre mondiale, il fut mobilisé, puis accepté à la célèbre École de cavalerie de Saumur. Il en ressortit officier de réserve en 1940 et rejoignit l'armée française engagée dans les combats. Après l'entrée des Allemands dans Paris et la signature de l'armistice, le 22 juin de la même annnée, il passa à la résistance, puis répondit à l'appel du général de Gaulle qui demandait aux Français de se ranger derrière lui et de continuer la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne. Il quitta subrepticement la France et, via l'Espagne et le Portugal, gagna l'Angleterre. À Londres, il devint correspondant de guerre, occupation qu'il conservera jusqu'à la fin des hostilités [12].

Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, grand ami international du régiment.

12. Entrevue qu'a donnée Maurice Druon à Jacques Castonguay, Québec, le 27 septembre 1992.

À compter de 1946, Maurice Druon publia plus de 25 ouvrages dont la plupart sont traduits en plusieurs langues. Les plus connus sont *Les Grandes Familles,* en trois volumes, le cycle des *Rois maudits,* qui en compte sept, *La Volupté d'être, Les Mémoires de Zeus* et *Tistou les pouces verts,* un conte pour enfants. En 1948, il remporta le prix Goncourt pour le premier tome de la trilogie *Les Grandes Familles*. En 1966, il fut élu à l'Académie française et reçut le Grand Prix littéraire de Monaco pour l'ensemble de son œuvre. En 1986, il devint secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Homme de lettres, Maurice Druon fut aussi un homme politique important. Il a été ministre des Affaires culturelles du gouvernement français en 1973-1974, député de Paris en 1978 et député européen en 1979. Sa brillante carrière lui a valut plusieurs décorations : Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur des Arts et des Lettres, Grand Officier du Mérite de l'Ordre de Malte et Grand Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique.

Intronisé grand ami international du régiment des Voltigeurs, sous le commandement du lieutenant-colonel Louis

Monsieur Maurice Druon, accompagné du lieutenant-colonel Louis Dionne, passe en revue le régiment le 27 septembre 1992.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon, reçu grand ami international des Voltigeurs, rencontre les colonels honoraires du régiment Marcel Jobin, à gauche, et André Desmarais, au centre.

Dionne, le 27 septembre 1992, Maurice Druon parla beaucoup des vertus militaires ce jour-là. Il le fit au cours de son allocution de circonstance et à l'occasion d'une entrevue qu'il accorda au capitaine Ronald Pugh et à moi-même. Il parla de l'amour du pays que doit éprouver le militaire, du sens des valeurs spirituelles, d'altruisme et de l'engagement du militaire, qui suppose l'engagement de la vie, et le contrôle de soi. Retenons le passage suivant de son discours aux Voltigeurs :

> Les vertus militaires restent de saison, même si elles doivent s'appliquer à de nouvelles formes d'action. Nous avons et nous aurons toujours besoin de ce faisceau de forces que sont le volontariat, le courage, l'entraînement aux tâches civiques, l'endurance, la discipline, la maîtrise de soi-même, la transmission des exemples, le sens de l'honneur, la solidarité.

MAURICE DRUON
Secrétaire perpétuel de l'Académie française

ADRESSE
aux Voltigeurs de Québec
le 27 septembre 1992

« Supprimez les vertus militaires. Toute société s'écroule. » Cette pensée est d'un grand écrivain qui avait choisi de signer ses ouvrages du nom de son pays, et dont le style avait toutes les qualités de clarté et d'élégance qu'on s'accorde à reconnaître à notre langue : Anatole France. Elle est venue sous mes yeux alors que je pensais à vous.

Mon général,
Monsieur le Colonel honoraire,
Monsieur le Lieutenant-colonel honoraire,
Monsieur le Commandant,
Messieurs les officiers, sous-officiers et soldats,

Votre régiment, les Voltigeurs de Québec, est, depuis 130 ans, un exemple, sur ce continent d'Amérique, des vertus militaires. Et c'est une des raisons pour lesquelles votre société tient debout.

Vos familles venaient de France. Parmi vos lointains ancêtres, il y en eut certainement qui combattirent à Bouvines avec Philippe Auguste, à Orléans avec Jeanne d'Arc, à Marignan avec Bayard.

Il y en eut surtout qui arrivèrent avec Champlain, et au temps de la Compagnie des Cent que fonda Richelieu.

Les caractères génétiques de la bravoure, du dévouement et de l'honneur se sont transmis à vos pères et à vous-mêmes.

Je connais l'histoire de votre belle unité. Moins bien certes que vous ne la connaissez. Mais je veux vous dire comment je vois cette histoire.

Je sais que votre origine éloignée remonte à 1812. Or cette année-là, les armées françaises, conduites par Napoléon, marchaient vers Moscou. Elles auraient sans doute mieux fait de n'y pas aller. Mais c'est pendant qu'elles accomplissaient ce formidable exploit

que fut levé ici, de l'autre côté du monde, par Charles Michel de Salaberry, le corps des Voltigeurs Canadiens.

Avec à peine plus de 300 hommes, ils arrêtèrent, à la bataille de la Châteauguay, une armée qui en comptait 6000, et sauvèrent ainsi Montréal d'une attaque américaine.

Les exemples de la valeur sont donnés par les petits nombres. Ils n'étaient que 300, les Grecs de Léonidas qui, aux Thermopyles, arrêtèrent l'armée perse. Ils étaient 300, mes camarades de l'École de Saumur qui, en 1940, après que l'armistice eut été demandé, tinrent tête sur la Loire à toute une division blindée allemande ; et 300 encore, la même année, les aviateurs de la bataille d'Angleterre qui sauvèrent le monde libre.

Où étaient les armées françaises en 1862 et 1863 ? Elles étaient engagées dans la campagne du Mexique. Eh bien, c'est en 1862-1863 que renaît votre régiment, et ce sont les deux fils Salaberry, Melchior-Alphonse et Charles-Léonidas, qui recréent cette unité de volontaires, laquelle prend son nom définitif des Voltigeurs de Québec.

Elle prend aussi la devise de ses fondateurs, une vraie devise de chevalerie donnée à cette famille navarraise, au XVI^e siècle, par le roi Henri IV, sur un champ de bataille : « Force à superbe, merci à faible. »

Le volontariat restera la règle de votre régiment. Le volontariat est vertu militaire par excellence. Le volontaire est celui qui met une cause au-dessus de sa propre existence. Et cette cause c'est celle de la patrie.

Je sais ce qu'accomplirent les Voltigeurs de Québec pour protéger le territoire contre les incursions venues du sud, pendant la guerre de Sécession, et aussi, un peu plus tard, pour repousser les tentatives des Féniens qui pensaient étrangement affranchir l'Irlande en défiant l'Angleterre au Canada.

En 1870-1871, la France est aux prises avec l'Allemagne. Je ne cherche pas à établir de comparaison entre l'importance des événements, mais je veux seulement faire apparaître une singulière concordance, comme si un même rythme affectait les opérations militaires chez les Français de France et leurs parents de la Belle Province, une sorte de synchronisme des destins.

En effet c'est en 1870-1871 qu'eut lieu votre grande expédition à la rivière Rouge, qui permit la constitution du Manitoba.

Les francophones de Saint-Boniface, que j'ai visités naguère, en conservent la mémoire. Dans cette expédition comme dans toutes les campagnes du nord-ouest les années suivantes, sur ces étendues immenses et dans des conditions climatiques et de transport parfois terribles, les Voltigeurs de Québec, allant jusqu'à Calgary et Edmonton, firent preuve d'une autre vertu militaire essentielle, l'endurance, qu'ils devaient à leur remarquable entraînement.

Vint le temps où la France et l'Angleterre, souvent rivales, constituèrent leurs derniers grands empires coloniaux. La France étendait ses possessions en Afrique occidentale et centrale. Vous eûtes à participer à la guerre des Boers ; vous combattiez outremer pour la première fois.

Les destins cessent alors d'être parallèles. Ils se rejoignent. Lors de la Première Guerre mondiale, France et Angleterre y sont côte à côte, et le Canada avec elles.

Les Voltigeurs de Québec, comme le bataillon des Voltigeurs canadiens-français à la tête duquel on trouve encore un descendant des Salaberry et qui marche sous la même devise, font partie de ce corps expéditionnaire qui s'illustrera, en Belgique et en France, sur la terre des ancêtres, y laissant nombre des siens, à Courcelette, à Ypres, à Arras, à Amiens, à Lens, à Cambrai, à Vimy, Vimy, nom à jamais inscrit dans les mémoires françaises, Vimy, lieu d'une bataille décisive, où vos unités montrèrent un particulier héroïsme. Le Canada y avait gagné son rang de véritable puissance militaire. Le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, est venu cette année célébrer le 75e anniversaire de cet exploit et rendre un pieux hommage aux tombes innombrables.

Moins de 25 ans après survient la Deuxième Guerre mondiale qui allait embraser tous les continents et tous les océans. Et voici que, de nouveau, Canadiens francophones, Canadiens anglophones, par vaisseaux entiers, se portent au secours du vieux continent.

Se battre pour son sol envahi est un réflexe naturel. Mais franchir l'océan et partir à des milliers de kilomètres, pour défendre une liberté commune aux grandes démocraties, révèle une abnégation qui force l'admiration. Et ils furent admirables, effectivement, les 3000 combattants issus des Voltigeurs de Québec qui,

dans l'infanterie ou dans les chars, associés à d'autres grandes unités, participèrent, loin de chez eux, à bien des campagnes et bien des actions, en Sicile, en Italie, en France. Le correspondant de guerre que je fus peut s'en porter témoin.

Alors, comment ne serais-je pas hautement honoré, aujourd'hui, d'être reçu, comme ami, par un régiment qui a une si longue histoire et d'aussi glorieux états de service ?

Comment ne serais-je pas ému par la magnifique cérémonie que vous avez organisée en l'occasion, en présence de vos invités très distingués que je salue ?

Comment ne serais-je pas touché par les paroles prononcées à mon propos par votre lieutenant-colonel honoraire André Desmarais, paroles dont l'excessive générosité est dictée par l'amitié ?

Je vous en remercie du fond du cœur, un cœur attaché au Québec comme celui de tout Français peut l'être.

Nous voici, Mesdames et Messieurs, en 1992, abordant le tournant du siècle. Les vertus militaires ont-elles cessé d'être nécessaires ?

Voyez l'état du monde. Le progrès scientifique et technique, auquel nos nations ont pris une si grande part, est loin d'avoir apporté cette prospérité universelle que promettaient les visions édéniques des idéalistes, il y a 100 ans. La disparité des niveaux de vie entre les peuples est effroyable.

Avec l'écroulement du marxisme, cette longue erreur de l'esprit, un certain ordre mondial, fondé sur l'équilibre de la peur, s'est également effondré. Mais un nouvel ordre mondial n'est pas encore apparu, et nous vivons dans une angoissante incertitude.

Vingt conflits ensanglantent la terre, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, et au cœur de l'Europe même.

À peine un foyer semble-t-il se calmer que l'on en voit un autre empourprer l'horizon. Un vent mauvais passe sur la planète qui attise soudain tous les vieux dissentiments ethniques, politiques, religieux. Partout des communautés s'affrontent ou se déchirent. Partout surgissent des intégrismes, prônant la violence et rameutant des gens qui, déçus du présent, prennent le passé pour un avenir.

Partout les Nations Unies envoient des soldats de la paix, et il en tombe chaque jour.

La rapidité, l'immédiateté des communications nous jette à plein écran, en permanence, l'image de ces désordres, de ces famines, de ces bombardements, de ces massacres.

Nous vivons sous la menace d'épidémies ou de catastrophes technologiques. La dissémination des armes de destruction massive devient de plus en plus inquiétante, et nul ne peut savoir qui sera à l'abri d'un éventuel terrorisme nucléaire.

Alors, certes, les vertus militaires restent de saison, même si elles doivent s'appliquer à de nouvelles formes d'action. Nous avons et nous aurons toujours besoin de ce faisceau de forces que sont le volontariat, le courage, l'entraînement aux tâches civiques, l'endurance, la discipline, la maîtrise de soi-même, la transmission des exemples, le sens de l'honneur, la solidarité.

Solidarité est sans doute le mot de l'avenir ; en tout cas, c'est le mot de l'espoir. Nous avons besoin de liens qui nous tiennent ensemble et nous permettent de résister aux orages. Solidarité entre les hommes d'un même pays, entre les hommes qui ont une même histoire, entre les hommes qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes intérêts supérieurs. On voit trop bien ce qu'il advient de ceux qui se replient sur eux-mêmes.

La francophonie, dans laquelle le Québec pour sa part, et le Canada dans son ensemble, ont un rôle si important, est une solidarité.

La solidarité doit jouer de plus en plus dans les grands ensembles géographiques ou de civilisation.

Puisse le Canada, c'est là le vœu de l'ami que vous accueillez, conserver et accroître, dans la diversité et le caractère distinct des communautés qui le composent, une solidarité sans laquelle il ne saurait être la grande puissance qu'il est devenu et qui est nécessaire à l'équilibre du monde.

Puisse le Québec recevoir et donner les marques efficaces de cette solidarité.

Et puisse son noble régiment des Voltigeurs y demeurer ce qu'il est depuis si longtemps, un modèle de ces indispensables vertus.

Pour le colonel André Desmarais, dans l'ère de mondialisation sans précédent que nous connaissons, il était naturel de se tourner ensuite vers l'Asie pour étendre le rayonnement de l'unité. Se tourner vers l'Asie voulait dire, dans les circonstances, recevoir au régiment « l'un des hommes d'affaires les plus influents et dynamiques de l'Extrême-Orient », Larry Yung[13].

Larry Yung, homme d'affaires éminent

La vie de ***Larry Yung***, ce magnat du monde des affaires mériterait qu'on s'y arrête longuement. Retenons simplement qu'il est né à Shanghai, environ un mois après l'entrée en guerre de la Chine et des États-Unis contre l'Allemagne, soit le 18 janvier 1942. La guerre terminée, sa famille et lui connurent les vicissitudes de la longue révolution chinoise. Ses ancêtres, qui possédaient à Shanghai des usines de textile, des moulins à farine et d'autres entreprises de cette sorte, durent pour la plupart quitter le pays lorsque les communistes prirent le pouvoir en 1949. Rong Yiren, son père, décida toutefois de ne pas partir[14]. Au moment de la révolution culturelle du milieu des années 1960, il tomba en disgrâce et on raconte que son fils Larry dut alors travailler quelque temps sur une ferme collective. Rong Yiren et sa famille furent cependant réhabilités par Deng Xiaoping en 1972. Commença alors, pour le père comme pour le fils, une ascension qui allait les mener à jouer un rôle prédominant dans le développement économique de leur pays.

Rong Yiren, appelé par Deng Xiaoping à moderniser l'économie de la Chine, mit bientôt sur pied la *China International Trust and Investment Corporation,* connue sous le nom de CITIC, qui devint la plus importante société d'investissement du pays. Il accéda plus tard à la vice-présidence de la République populaire de Chine. De son côté, Larry Yung, qui avait étudié le génie électrique à l'Université de Tianjin, une des métropoles du pays, et acquis de l'expérience au

13. *Cahiers des Voltigeurs,* vol. 4, nº 2, p. 3.
14. Yung est une adaptation anglaise du nom Rong.

Larry Yung, président de CITIC Pacific.

ministère de l'Énergie électrique, passa bientôt au domaine des affaires à Hong-Kong et rejoignit finalement son père en prenant la direction générale de CITIC Hong-Kong, une filiale qui devint, sous son contrôle, l'outil de développement privilégié de CITIC pour ses investissements à l'extérieur de la Chine. En 1985, CITIC Hong-Kong créa à son tour CITIC Pacific, dont les actifs s'élevaient en 1995 à plus de 37 milliards de dollars HK. On a écrit que cette société possédait en 1997 la moitié du lotissement domiciliaire de Discovery Bay, sur l'île Lantau, et le Tamar Basin, un emplacement de première importance, le long de la mer, qui avait appartenu à la Royal Navy. Elle avait également des actions dans les compagnies aériennes Cathy Pacific et Dragonair et elle était engagée dans de grands projets d'infrastructure sur le continent[15] Somme toute, une entreprise aux intérêts importants et diversifiés.

On a défini Larry Yung comme un brillant capitaliste qui a su tirer profit des manières de procéder des Occidentaux à Hong-

15. Louis Kraar, « The man to know in Hong Kong », dans *Fortune*, 13 janvier 1997, p. 103-106.

Kong, respectueuses des coutumes chinoises. Il est, dit-on, un voyageur impénitent qui est chez lui aussi bien à Vancouver qu'au Sussex et à Hong-Kong. Il est aussi président du conseil de Dah-Chong Holdings, directeur exécutif de CITIC et directeur de Hong-Kong Telecommunications.

Larry Yung fut intronisé grand ami international du régiment des Voltigeurs, sous le commandement du lieutenant-colonel Claude Pichette, le 19 octobre 1995. Dans son message au régiment, le lieutenant-colonel André Desmarais a rappelé à cette occasion que les succès de son invité n'avaient rien de fortuit, mais qu'ils étaient redevables à son talent et à sa forte personnalité.

> Grâce à une détermination et un courage hors du commun, monsieur Yung compte maintenant parmi les hommes qui ont permis à la Chine de prendre un virage économique remarquable depuis 1980. C'est sa vision, son désir de vaincre et son respect pour les traditions propres à la culture chinoise qui rapprochent monsieur Larry Yung des Voltigeurs de Québec.

Trop grands pour être de véritables modèles, les grands amis internationaux, comme les membres honoraires du régiment, laissent néanmoins derrière eux et pour tous l'exemple de réussites indissociables d'un travail soutenu et d'un idéal élevé. S'il est vrai que les Voltigeurs se sont illustrés au Nord-Ouest en 1885 et sur les champs de bataille des deux guerres mondiales, grâce aux grands amis internationaux, ils continuent, d'une certaine manière, à rayonner de nos jours sur trois continents.

M. Larry Yung, accompagné par le commandant et les colonels honoraires, passe en revue le régiment.

Le lieutenant-colonel André Desmarais remet à M. Larry Yung une copie du premier tome de l'histoire du régiment.

Speech of Mr. Larry Yung
for the Voltigeurs de Quebec
19 October 1995

« When I first heard of your regiment, I envisaged you as heavy men in metallic armour with big beard, fully armed and ready to strike anyone at sight. So it is a great relief to see for myself here today that you are actually quite gentle, more ready to shake hands than fight. Similarly, when you hear of a Chinese regiment, you may visualise savage soldiers in ancient uniform, ready to tear you apart ! Imagination can play tricks in one's mind. That is why it is so important for people of different places to communicate. Only then can we really understand each other and build up friendship. I have been very fortunate to be able to contribute, in a small way, to the betterment of sino-canadian relationship. My good friend André and his father Paul have done much more, leading to the successful visit to China by your Prime Minister recently. To both of them I wish to say « Thank you » « Thank you for sacrificing so much time and effort in the interests of our two great countries ».

« It is a rare honour for me to become a member of this great Regiment of yours. This honour, however, belongs not to me, but to every one of my friends, in China and Canada, who have worked so hard to bring China and Canada closer to each other. As two major powers of the world, China and Canada play an important role in keeping world peace. I know members of your Regiment participate actively in Canadian peace missions. This is a highly worthy cause and I am especially proud to be able to associate myself with it. Thank you for giving me the opportunity. Let us join hands to work for a better future for China, Canada and the rest of world — a future with peace in which our descendants can work and prosper in harmony. Thank you very much. »

Réception au Cercle de la Garnison en l'honneur du premier ministre Jean Chrétien, le 8 mai 1998. À la table d'honneur, de droite à gauche, le lieutenant-colonel Simon Hébert, le colonel Richard Frénette, le major-général Alain Forand, le lieutenant-colonel André Desmarais, le lieutenant-colonel Claude Pichette, le colonel Marcel Jobin, le premier ministre Jean Chrétien, monsieur Paul Desmarais, le lieutenant-général Roméo-A. Dallaire, l'archevêque anglican de Québec et maître Owen Carter. À gauche, à l'arrière-plan, monsieur Jean Pelletier et, au premier plan, le colonel (ret.) Pierre MacDonald.

L'aumônier, le capitaine Jean Tailleur, célébrant l'eucharistie à l'occasion des fêtes régimentaires. Au premier plan, les tambours, qui sont aussi les couleurs du régiment.

7

LE MUSÉE : UNE SAISISSANTE IMAGE D'UNE HISTOIRE RÉGIMENTAIRE UNIQUE

Les origines du musée, ses pionniers et son premier conservateur

L'histoire des Voltigeurs de Québec est parsemée d'appels aux armes d'une partie ou de la totalité de l'unité pour aider à maintenir l'ordre au pays ou contribuer à rétablir la paix, soit au Canada, soit à l'étranger. Ces opérations ont laissé des traces d'un intérêt indéniable. C'est le cas, par exemple, de la correspondance et des rapports provenant des divers quartiers généraux, ou des photographies, des souvenirs personnels ou des

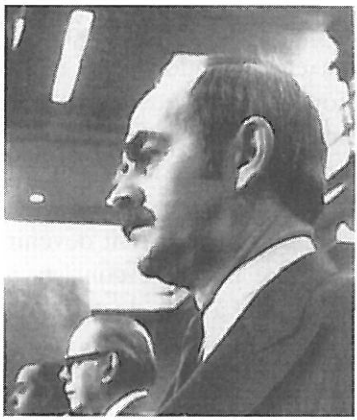

Le lieutenant-colonel Paul-Émile Defoy, OSt-J, C.D., A.D.C., fondateur et conservateur du musée régimentaire.

trophées recueillis çà et là sur le terrain. Conscients de la valeur de ces documents, quelques commandants, en particulier les lieutenants-colonels Evanturel, Chabot et Beaubien, ont sauvegardé très tôt un certain nombre de ces pièces au moment de leur passage au régiment. C'est ainsi qu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le major Benoît Fortier, aumônier de l'unité durant 25 ans, qui partageait le même intérêt que ces officiers supérieurs, se retrouva en possession d'une quantité respectable de « reliques » régimentaires réunies par lui et quelques Voltigeurs qui l'avaient précédé. Il a raconté qu'il avait décidé à cette époque de les remettre au musée du Québec dans l'espoir qu'elles seraient exposées et rendues accessibles au public. Ce ne fut pas le cas. Les autorités du musée, peu intéressées au patrimoine militaire, se contentèrent de les garder quelque temps, puis les rendirent au régiment. Au cours des années qui suivirent, certaines de ces pièces furent conservées au manège militaire, d'autres chez les lieutenants-colonels François Matte et Paul-Émile Defoy, deux officiers qui commandèrent les Voltigeurs entre 1958 et 1968, ainsi que chez l'abbé Benoît Fortier[1].

Selon le colonel Defoy, l'idée d'exposer au régiment quelques-unes des pièces ainsi sauvegardées commença à germer au début de l'année 1963. À l'occasion d'une réception qui suivit les fêtes régimentaires du mois de mai, les colonels Gendron, Corbett, Roberge et Matte, tous anciens commandants de l'unité, émirent l'opinion que le temps était venu de sortir de l'ombre ces souvenirs régimentaires et demandèrent au commandant, le lieutenant-colonel Defoy, de faire quelque chose dans ce sens. Avec un intérêt et une détermination qui ne se démentirent pas durant environ un quart de siècle, le lieutenant-colonel Defoy, appuyé par l'aumônier du régiment, l'abbé Fortier, entreprit d'organiser ce qui, avec les années, allait devenir un véritable musée militaire. Sa première initiative consista à trouver un menuisier disposé à construire à peu de frais un

1. C'est ce qu'atteste le lieutenant-colonel P.-E. Defoy dans un document rédigé au cours des années 1980.

meuble dans lequel pourraient être exposés les articles jugés les plus intéressants. Il le trouva chez les ingénieurs de la rue d'Auteuil, à Québec. Il appartenait à la grande famille des Tremblay. Suivant un modèle qu'il avait dessiné et utilisant des matériaux achetés chez Canac-Marquis et la Vitrerie Citadelle, deux entreprises de Québec, le colonel construisit bénévolement ce qui allait devenir la première vitrine du musée. La deuxième provenait du *Royal Rifles* fusionné momentanément aux Voltigeurs en 1964, avant de devenir « dormant » et d'être inscrit à l'ordre de bataille supplémentaire. Deux autres vitrines furent construites la même année et quatre autres, plus petites, furent achetées quatre ans plus tard. C'est ainsi qu'une partie du mobilier, permettant l'exposition de plusieurs articles, devint la propriété du régiment entre 1964 et 1969, à un prix très modique.

L'acquisition d'un local approprié fut facilitée par la décision du ministère de la Défense nationale, faisant suite à la publication du rapport Suttie, d'amalgamer les Voltigeurs et le *Royal Rifles*. Jusqu'en 1965, le troisième étage du manège militaire hébergea deux mess d'officiers, un pour chacune des deux unités. En raison de cette fusion, un seul de ces mess devint nécessaire, libérant par le fait même le local où se trouvait l'autre. On décida que le local qui avait hébergé jusque-là le mess des officiers des Voltigeurs deviendrait le mess des officiers de l'unité résultant de la fusion des deux régiments et que le mess du *Royal Rifles* deviendrait un mémorial où seraient conservés les souvenirs et documents précieux des deux unités appelées à disparaître. Mais comme le *Royal Rifles* préféra finalement devenir inactif plutôt qu'être fusionné, son local devint en 1966 le musée du régiment des Voltigeurs. Il fut toutefois convenu qu'on y conserverait quand même les trophées et documents du régiment anglophone.

Le travail du colonel Defoy et de son adjoint d'alors, le major Fortier, ne se limitait pas à trouver un local et à obtenir des armoires vitrées ou présentoirs. Tandis que le major s'occupait de réunir et de préparer les documents écrits pour constituer des

Les trophées des Voltigeurs et du *Royal Rifles* conservés au musée. [Photo J. Castonguay]

archives régimentaires, le colonel veillait à aménager l'ancien mess du *Royal Rifles* en local propre à recevoir les diverses collections d'objets appartenant aux deux régiments et à quelques individus associés à ceux-ci. L'organisation matérielle se fit assez rondement par la suite. On abattit une cloison devenue inutile, on modifia sensiblement l'éclairage du local et on disposa les vitrines et autres meubles rares le plus avantageusement possible, ainsi que les divers objets et collections. Ce n'était qu'un début, mais le résultat ne manqua pas d'impressionner les premiers visiteurs.

Pour le colonel Defoy, devenu conservateur de ce musée, cette période fut manifestement stimulante, bien qu'elle ne fût pas aussi facile qu'il l'avait souhaité. Pendant qu'il travaillait avec l'abbé Fortier, considéré dès lors comme cofondateur de

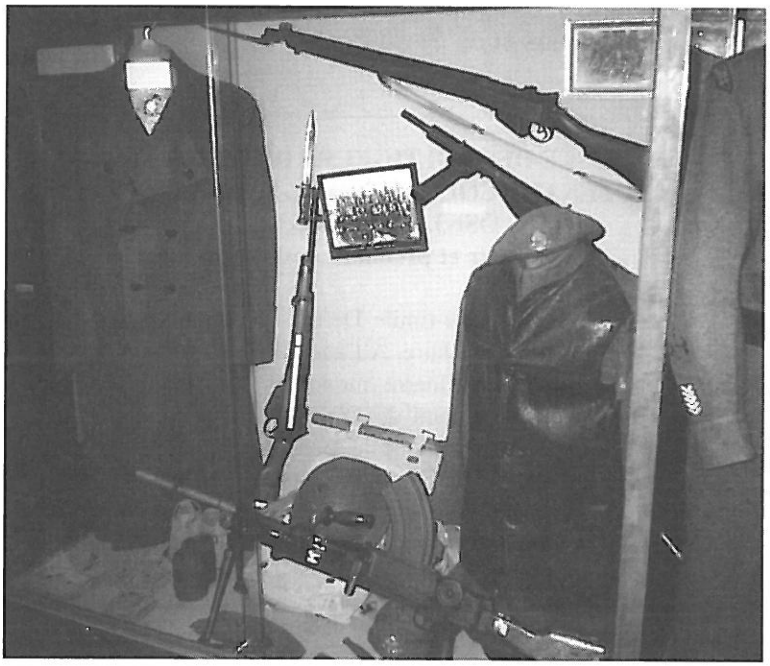

Vitrine de la Deuxième Guerre mondiale: des carabines, des mitraillettes, des uniformes, des coiffures, des pièces d'équipement et des photographies. [Photo J. Castonguay]

cette institution régimentaire, il apprit que d'anciens officiers du régiment anglophone, et non des moindres, désireux de donner le plus de visibilité possible à leurs souvenirs, avaient offert certaines pièces et photographies à quelques établissements de l'extérieur, soit au musée du Royal 22e Régiment, au Musée canadien de la guerre et au Club de la Garnison, redésigné aujourd'hui Le Cercle de la Garnison de Québec. En raison du manque d'espace et d'intérêt de ces institutions, si ce n'est le musée du Royal 22e Régiment, et surtout en raison de la volonté ferme du colonel Defoy de réaliser le projet du commandant du Secteur de l'Est, le brigadier-général Marcellin Lahaie, de conserver au manège militaire les biens des deux régiments québécois, les choses demeurèrent telles quelles, c'est-à-dire un

musée, celui des Voltigeurs, mais deux collections majeures, celles des Voltigeurs et du *Royal Rifles*.

MUSÉE DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC
LIEUTENANT-COLONEL PAUL-ÉMILE DEFOY
OSt-J., C.D., A.D.C.
Fondateur et premier conservateur

Le lieutenant-colonel Paul-Émile Defoy, né à Québec en 1920, s'intéressa tôt à la vie militaire. À l'âge de 18 ans, un an avant le début de la Deuxième Guerre mondiale, il s'enrôla comme fantassin dans les Voltigeurs de Québec. Mobilisé le 26 août 1939, deux semaines avant que le Canada déclare la guerre à l'Allemagne, il fut affecté à la garde de l'arsenal et de la poudrière de Valcartier, puis en 1942 accompagna son régiment au camp Borden et aux camps de Sussex (N.-B.) et d'Aldershot (N.-E.). En 1943, il traversa outre-mer avec son unité et lorsqu'elle fut démembrée en Angleterre il fut muté à la 6e Unité de renfort de l'infanterie canadienne. Après avoir suivi un cours d'officier, il fut promu lieutenant le 24 août 1944 et passa en France où il fut intégré peu après au régiment de la Chaudière. De retour au pays en 1945, il fut licencié, mais s'enrôla de nouveau et servit une fois de plus avec le régiment de la Chaudière et dès 1947 avec les Voltigeurs de Québec. Gravissant tous les échelons de cette unité, il en devint le commandant le 2 février 1963. La même année il fonda le musée des Voltigeurs dont il devint le premier conservateur. Dans la vie civile, Paul-Émile Defoy fut directeur du district de Québec du ministère des Affaires des anciens combattants. Admis à l'Ordre Très Vénérable de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1972, il fut reçu officier de l'ordre du Mérite de France en 1984.

Consolidation et expansion sous le deuxième conservateur

La nouvelle du décès du colonel Defoy à l'âge de 72 ans, au mois de mars 1992, attrista tous ceux qui le connaissaient

L'adjudant-chef Paul-Émile Ouellet, C.D., conservateur du musée régimentaire.

bien, en particulier au sein de la grande famille des Voltigeurs et chez les anciens combattants. Son départ suscita également une certaine appréhension chez ceux qui l'avaient connu à la direction du musée. Qu'allait devenir sans lui cette institution régimentaire déjà reconnue ? On n'avait pas raison de s'inquiéter. Le colonel avait fait le nécessaire pour qu'une personne compétente et respectée soit prête à lui succéder le temps venu. Se sachant malade, il avait invité dès 1990 l'adjudant-chef à la retraite Paul-Émile Ouellet à venir travailler régulièrement avec lui et à lui tenir compagnie. Bien plus, un comité chargé d'administrer le musée, dont le président était le major Louis Dionne et le secrétaire le lieutenant Alain Chabot, l'appuyait dans ses fonctions. Ce comité se fit valoir en complétant, entre autres choses, l'inventaire des biens considérés comme propriété du régiment et en veillant à la rénovation de vitrines qui ne répondaient plus aux besoins.

À la mort du colonel Defoy, le commandant des Voltigeurs, le lieutenant-colonel Alain Gauthier, s'assura que l'adjudant-chef Ouellet était disposé à assumer les responsabilités de con-

servateur et il le nomma à ce poste dès qu'il fut vacant. Satisfait du travail du précédent comité, il renouvela cette expérience en formant une fois de plus un comité comptant deux miliciens actifs et deux retraités, soit le capitaine Ron Pugh, président, le lieutenant Alain Chabot, secrétaire, l'adjudant-chef (ret.) Paul-Émile Ouellet, conservateur, et l'adjudant (ret.) Benoit Villeneuve. Ce comité se distingua en particulier en préparant un mémorial en l'honneur du colonel Defoy et en réussissant à intéresser le sergent (ret.) Raymond Falardeau (RCAF) au musée, si bien que celui-ci prêta puis donna à cette institution deux uniformes allemands de la Deuxième Guerre mondiale qui suscitent aujourd'hui la curiosité et l'admiration des visiteurs. Ce comité fut modifié subséquemment par l'arrivée de plusieurs bénévoles et le poste de président changea de titulaire à deux reprises : le capitaine Pugh fut remplacé par le capitaine Yves Garneau et ce dernier par le lieutenant Alain Chabot. Au début de l'an 2000, neuf personnes faisaient partie de ce comité. Le lieutenant Alain Chabot en était toujours le président et l'adjudant-chef Paul-Émile Ouellet le conservateur. Ce dernier était secondé par trois conservateurs adjoints : le lieutenant (ret.) Paul Kavanagh, l'adjudant (ret.) Benoit Villeneuve et le sergent Jacques MacKay. Le sergent (ret.) Raymond Falardeau, Denis Rioux, Eric Peytavin et le caporal-chef Martine Huot complétaient l'équipe.

Depuis 1990, le musée s'est enrichi des articles suivants : deux collections d'insignes, une des Voltigeurs, l'autre du *Royal Rifles* ; deux vitrines, l'une pour honorer l'abbé Fortier, considéré comme cofondateur du musée, l'autre pour perpétuer la mémoire du Régiment de Québec ; un mémorial en souvenir du colonel Defoy ; plusieurs uniformes et autant de mannequins servant à leur présentation ; plusieurs sculptures sur bois, des rideaux aux couleurs du régiment et des fauteuils semblables à ceux que l'unité possédait antérieurement. Cette liste est loin d'être complète. Le musée, dont les activités avaient été confinées jusque-là au manège militaire, connut durant la dernière décennie du deuxième millénaire un rayonnement non négligeable à l'extérieur de ses murs. C'est ainsi que l'œuvre du colonel

MUSÉE DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC
ADJUDANT-CHEF PAUL-ÉMILE OUELLET, C.D.
Deuxième conservateur

Paul-Émile Ouellet est né à Québec le 8 juillet 1922. Il a étudié dans sa ville natale au collège Saint-François d'Assise. Durant la Deuxième Guerre mondiale il a servi avec l'Armée canadienne au pays et outre-mer. Il s'enrôla avec le Royal 22e Régiment le 21 août 1942. Son entraînement de base terminé, il suivit un cours de sous-officier à l'École spéciale de Lac-Mégantic (Québec), puis un cours d'instructeur à Long Branch à Toronto. Promu caporal, il fut versé au personnel de l'instruction au camp de Lauzon (Québec). Au cours de l'année 1943, il séjourna au Camp Valcartier, puis au mois de juillet, il quitta le Canada pour se joindre aux forces canadiennes en service en Angleterre. Il fut alors muté au régiment des Fusiliers Mont-Royal et prit part aux grandes manœuvres en vue de l'invasion du continent européen. En 1944, il combattit ainsi en Normandie, où il fut fait prisonnier le 23 juillet de cette année-là. Il fut libéré le 16 avril 1945 et revint au pays le 8 juin suivant. Il quitta momentanément les forces canadiennes le 27 juillet de la même année. Intéressé à faire profiter la Milice de sa compétence et de son expérience, il s'enrôla de nouveau, cette fois avec les Voltigeurs de Québec, au mois d'octobre 1946. Il y fut successivement sergent-instructeur, puis adjudant-maître et adjudant-chef. Il assuma les responsabilités de sergent-major régimentaire de son unité de 1952 à 1968, année où il fut versé à la Réserve supplémentaire. Bien que retraité, l'adjudant-chef Ouellet continua à s'intéresser à son régiment, en particulier à son musée qui figure parmi les plus intéressants musées militaires canadiens. Depuis le mois de février 1992 il en est le conservateur. Dans la vie civile, Paul-Émile Ouellet a été à l'emploi du gouvernement fédéral, œuvrant à la Commission d'assurance chômage et au Service de placement. Après avoir été commis de bureau, il fut conseiller en main-d'œuvre et administrateur des programmes de main-d'œuvre. Il a été aussi membre du conseil d'administration et président (1973 à 1978) du centre Jeunesse de Tilly et œuvra, en 1980, au sein du comité Québec-Canada. Marié à Jeanne-d'Arc Ferland le 25 août 1945, lui et son épouse ont eu sept enfants, soit une fille et six garçons.

Defoy, loin de péricliter au cours des années 1990, s'affermit et connut une expansion importante.

Le musée, un étonnant microcosme de l'histoire du régiment

Le régiment des Voltigeurs a vécu les grands événements de l'histoire militaire du Canada depuis la Confédération en 1867 et même antérieurement, puisqu'il a vu le jour cinq ans auparavant. On trouve dans son musée des documents ou des objets ayant des liens avec ces événements. Ils constituent aujourd'hui une sorte d'image réduite ou de microcosme de l'histoire du régiment.

Les premières années de l'existence des Voltigeurs furent marquées par le souvenir de la bataille de Châteauguay et de la guerre de Sécession. Si Charles-René-Léonidas de Salaberry a fondé les Voltigeurs de Québec en 1862, c'est sans doute parce que son père, Charles-Michel de Salaberry, avait mis sur pied avant lui les Voltigeurs canadiens et avait remporté la célèbre bataille de Châteauguay[2]. Il n'est en effet pas facile d'imaginer la seconde unité sans la première. La guerre de Sécession, étrangement, est venue renforcer ces liens. Durant cette guerre, le Canada se vit dans l'obligation d'envoyer des troupes le long de la frontière pour y assurer l'ordre et maintenir la neutralité qu'exigeaient les circonstances. Deux compagnies des Voltigeurs de Québec furent mobilisées à cette fin, la première au mois de décembre 1864, la seconde au mois d'avril 1865. La première, sous le commandement du capitaine Édouard Gingras, fut envoyée à la frontière canado-américaine, plus précisément le long de la rivière Châteauguay, non loin de l'endroit où les Voltigeurs canadiens avaient affronté les troupes américaines du général Wade Hampton en 1813. C'est ainsi que l'histoire des Voltigeurs de Québec recoupe géographiquement, depuis 1864, celle des Voltigeurs canadiens.

2. Voir sur ce sujet J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 30-34.

Paul-Émile Ouellet (à droite) et Jacques MacKay, respectivement conservateur et conservateur adjoint du musée, présentent l'uniforme d'un officier des Voltigeurs canadiens (1812-1813). [Photo J. Castonguay]

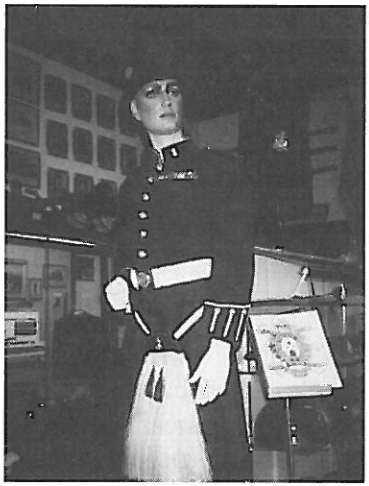

L'uniforme des Black Watch qui rappelle que les Voltigeurs ont eu une compagnie « highland » entre 1862 et 1867. [Photo J. Castonguay]

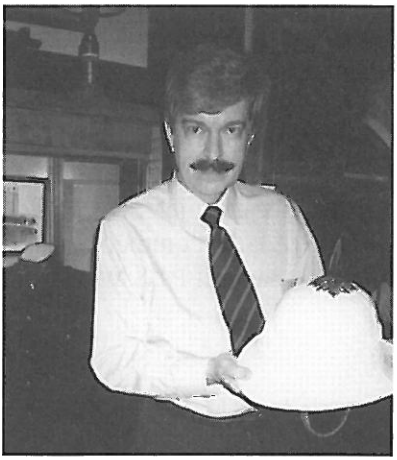

Présentation du casque Wolseley adopté en 1910 et porté par le régiment de Québec. [Photo J. Castonguay]

Le musée conserve le souvenir de ces deux événements grâce à quelques portraits de Charles-Michel de Salaberry et de son fils Charles-René-Léonidas, et une photographie du capitaine Édouard Gingras. Deux uniformes rappellent aussi ces événements, soit celui des officiers du corps de Voltigeurs canadiens le long de la Châteauguay et celui des Voltigeurs de Québec au même endroit durant la guerre de Sécession. L'uniforme des Voltigeurs canadiens est une réalisation du comité du musée en 1996. À la suite de recherches pour établir de façon précise le modèle de costume alors en usage et la nature du tissu, sa confection fut confiée au couturier Pierre Savard de Québec. L'uniforme que portaient les Voltigeurs de Québec durant la guerre de Sécession était celui des carabiniers à ce moment-là. Il comprenait un shako vert foncé surmonté d'un pompon et muni d'une visière et d'une mentonnière, et une tunique à distinctives rouges, également vert foncé. Le collet et ses parements étaient ornés de galons noirs et les épaulettes étaient faites d'un cordonnet de même couleur. Le pantalon était, semble-t-il, gris foncé [3]. De cette période, le musée conserve aussi des insignes régimentaires.

La menace que faisait planer sur le Canada la Confraternité des Féniens, au lendemain de la guerre de Sécession, amena le gouvernement canadien à appeler en service actif plusieurs unités de volontaires. Au mois de novembre 1865, le 9e Bataillon (Voltigeurs de Québec) fut requis de fournir une compagnie pour servir le long de la frontière, à Niagara. Au cours de l'année suivante, et pour la même raison, c'est tout le bataillon qui fut mobilisé. De cet événement relativement important, le musée des Voltigeurs conserve peu de souvenirs tangibles, si ce n'est les pages de l'histoire du régiment portant sur ce sujet [4], des photographies datant de cette époque et une médaille commémorant le raid de 1866 décernée à un Voltigeur, le caporal P.I.I. Wells.

3. Il semblerait que le pompon du shako fut remplacé assez tôt chez les Voltigeurs par un plumeau et qu'un calot fut aussi en usage au XIXe siècle.
4. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 61-78.

HISTOIRE MILITAIRE DU CANADA	
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	**CONTRIBUTION DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC**
Guerre de Sécession (1862-1865)	Une compagnie à Huntingdon ;
Tentatives d'invasion des Féniens (1865-1870)	Une compagnie à Windsor (Ont.) Une compagnie à Niagara ; le bataillon en service à Québec
Expédition à la rivière Rouge (1870-1884)	Contribution au bataillon du Québec
Campagne du Nord-Ouest (1885)	Un bataillon de 235 hommes
Guerre des Boers (1889-1900)	Contribution à la compagnie F
Première Guerre mondiale (1914-1918)	Le Régiment en service au Canada ; contribution de 500 h. au C.E.C.
Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)	Un bataillon en service au Canada ; un bataillon outre-mer
OTAN (1951 et ss.)	Contributions individuelles
Guerre de Corée (1950-1953)	Contributions individuelles
Missions de paix (ONU, 1977-2000)	Contributions à sept missions

Les tentatives des Féniens de s'emparer du Canada n'avaient pas encore cessé que des troubles éclataient dans la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, à la suite d'une manœuvre de la nouvelle fédération canadienne destinée à annexer ce lointain territoire. Ses habitants, ignorant cette transaction qui impliquait la juridiction de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se révoltèrent et établirent au fort Garry un gouvernement provisoire dirigé par Louis Riel. Le gouvernement du Canada réagit à son tour en dépêchant d'abord deux émissaires, chargés de convaincre les Métis de ses bonnes intentions, et en envoyant, au mois de mai 1870, un corps expéditionnaire qui comptait deux bataillons de milice, un levé en Ontario, l'autre au Québec. On sait que l'un des émissaires fut nul autre que le commandant-fondateur des Voltigeurs de Québec, Charles-René-Léonidas de Salaberry, et qu'il joua un rôle de premier

plan dans la résolution de ce conflit. Quant au bataillon recruté au Québec et dont l'effectif était de 389 miliciens, il comptait un certain nombre de Voltigeurs, dont trois officiers. L'un deux, le major David Gagnier, fut commandant adjoint de cette unité.

La campagne du Nord-Ouest, qui suivit en 1885 l'expédition de la rivière Rouge et qui en fut un corollaire, fut beaucoup plus importante pour les Voltigeurs. À cette occasion, tout le bataillon fut mobilisé et envoyé en Alberta. Il contribua considérablement à ramener la paix dans cette région troublée en convainquant la tribu des Pieds-Noirs de ne pas prendre part aux combats et de demeurer dans la neutralité.

Le musée des Voltigeurs possède une collection d'objets et de documents fort intéressante. On y trouve non seulement des photographies et des cadres anciens, mais aussi des fusils, des baïonnettes avec leur fourreau, des flèches et des ceintures indiennes, des uniformes, des médailles commémoratives ayant appartenu à des Voltigeurs, des insignes, un crâne de bison avec ses cornes courbées, ramené du Nord-Ouest la campagne terminée, et quelques autres précieuses « reliques ».

La guerre des Boers, qui suivit d'une quinzaine d'années la campagne du Nord-Ouest, amena le Canada, après quelques hésitations et débats houleux, à envoyer des troupes en Afrique du Sud entre 1899 et 1902. Le premier contingent canadien, parti de Québec le 30 octobre 1899, arriva au Cap le 29 novembre suivant. Plusieurs Voltigeurs ayant exprimé le désir d'en faire partie, le régiment était bien représenté au sein de la compagnie F. D'ailleurs, le commandant adjoint du *Royal Canadian Regiment of Infantry,* une unité levée spécialement pour la circonstance, était un ancien Voltigeur, le lieutenant-colonel Oscar Pelletier. Cette guerre fournit aux militaires canadiens l'occasion de s'illustrer pour la première fois à l'étranger. Ils le firent de façon non équivoque au cours de la célèbre bataille de Paardeberg, à la toute fin du mois de février 1900. Les Voltigeurs de Québec étaient au nombre des combattants ; certains furent blessés.

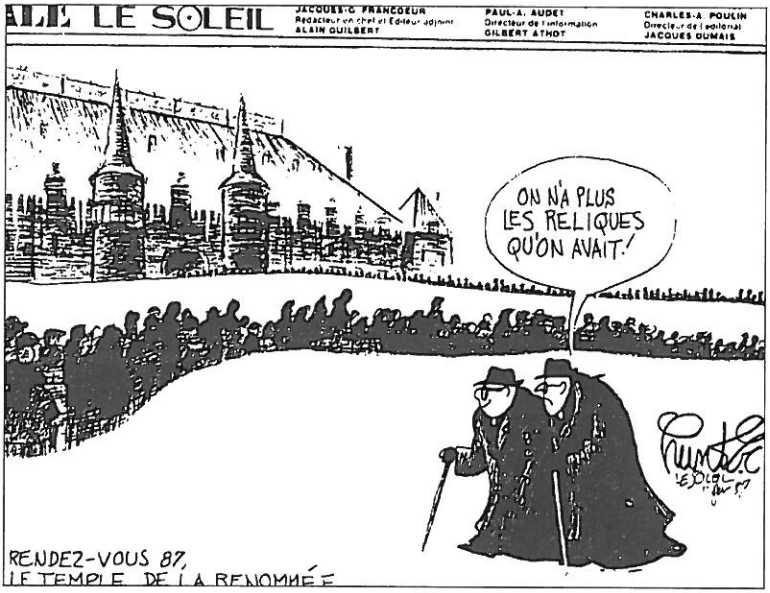

À l'arrière-plan, le Manège militaire Voltigeurs de Québec où se trouve le musée du régiment.

Le musée conserve quelques souvenirs de cet événement, en particulier un casque colonial, du modèle universel encore en usage durant ce conflit. Les Voltigeurs portèrent ce casque à compter de 1890[5]. Il sera remplacé en 1910 par le casque blanc Wolseley dont le musée conserve aussi un exemplaire. On trouve également au musée une sculpture sur bois représentant un fantassin revêtu de l'uniforme du *Royal Canadian Regiment* en Afrique du Sud. Elle est l'œuvre du sculpteur Luc Gagnon, de Saint-Raymond (comté Portneuf).

Durant la Première Guerre mondiale, la contribution du régiment des Voltigeurs fut vraiment importante. C'est pourquoi on lui attribua par la suite six honneurs de bataille. Il contribua à l'effort de guerre du Canada aussi bien au pays qu'à l'étranger. Mobilisé en

5. T.J. Duchesnay, Lt-Col., Military District No.7, 18 octobre, 1890, p. 34.

entier au début, il fut affecté à la défense territoriale, tout en fournissant un nombre important d'officiers, de sous-officiers et de soldats aux bataillons du Corps expéditionnaire canadien. On estime que plus de 500 Voltigeurs servirent outre-mer au sein de ces unités et que plus de la moitié furent blessés ou perdirent la vie durant les hostilités. On sait par ailleurs que le 57e Bataillon, une unité que les Voltigeurs appuyaient de plusieurs façons, recruta quelque 3000 hommes durant cette guerre (selon ses propres estimés).

Le musée conserve plusieurs objets et documents relatifs à cette guerre. Au milieu des armes, des médailles et des insignes figure un sergent, grandeur nature, vêtu de l'uniforme de l'armée canadienne en usage entre 1914 et 1918. On peut voir aussi la sculpture d'un fantassin, exécutée par Luc Gagnon, ainsi qu'une cloche provenant de Vimy. Plusieurs Voltigeurs prirent part à la bataille qui porte ce nom, au sein du 22e Bataillon.

Le musée est particulièrement bien pourvu de collections d'articles relatifs à la Deuxième Guerre mondiale. Durant ce conflit, le régiment compta deux bataillons : le premier fut affecté à la défense des points jugés vulnérables au pays, puis désigné pour servir outre-mer ; le second fut levé pour remplacer le premier après que celui-ci eut changé de fonction. L'histoire de ces unités est complexe, changeante et imprévisible[6]. Rappelons simplement que le bataillon qui se rendit en Angleterre fut démembré pour procurer des renforts au Royal 22e Régiment, au régiment de la Chaudière, aux Fusiliers Mont-Royal et au régiment de Maisonneuve, et que sa contribution fut importante, mais au sein de ces régiments francophones.

Le musée des Voltigeurs, qui compte environ 2000 objets, selon l'adjudant-chef Ouellet, possède de cette période des mitrailleuses, des carabines et des pistolets allemands et canadiens, divers uniformes, des pièces d'équipement, des médailles, des photographies, des trophées et plusieurs autres souvenirs. On peut voir,

6. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 318-374.

La tenue de campagne kaki de 1914-1918. Elle est ici celle d'un sergent du Corps expéditionnaire canadien. On remarque entre autres le casque d'acier introduit en 1916 et le rectangle rouge de la 1re Division. [Photo J. Castonguay]

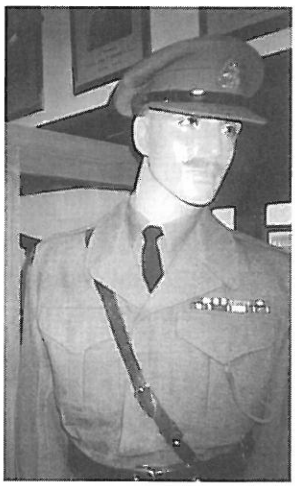

La tenue, dite *battle dress,* adoptée par l'armée canadienne en 1939. Elle est ici celle d'un adjudant-chef portant une casquette et une ceinture de cuir semblables à celles des officiers. [Photo J. Castonguay]

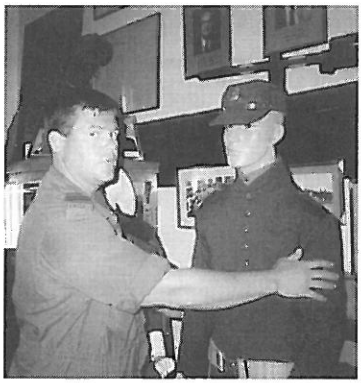

Le capitaine Fabien Roy du R22eR présente ici la tenue portée par les fantassins durant la guerre de Corée. Cette tenue fut aussi en usage au Canada durant et après ce conflit. [Photo J. Castonguay]

par exemple, à côté d'une collection d'articles ayant appartenu à l'aumônier Benoît Fortier, deux très beaux uniformes allemands, l'un ayant appartenu à un officier de cavalerie de la Wehrmacht, l'autre à un officier de la Luftwaffe. Dans une vitrine appartenant au *Royal Rifles* sont exposés divers trophées provenant de Hong Kong, dont un casque japonais rappelant la défaite des Britanniques et des Canadiens dans cette partie du monde en 1941.

La collection d'uniformes qui fait la fierté du musée comprend entre autres un uniforme des *Black Watch of Canada* qui rappelle que les Voltigeurs comptèrent de 1862 à 1867 une compagnie écossaise ou *Highland,* un uniforme des Zouaves pontificaux qui rappelle que le 9e Bataillon accueillit dans ses rangs d'anciens Zouaves, un uniforme de la Gendarmerie royale du Canada, un corps de police avec lequel les Voltigeurs se retrouvèrent au Nord-Ouest en 1885, et un uniforme d'infirmière et du Corps féminin de l'Armée canadienne.

Quelques Voltigeurs passés au Royal 22e Régiment durant ou après la Deuxième Guerre mondiale prirent part à la guerre de Corée au début des années 1950. On retient les noms des majors Harry Pope et Lucien Turcotte, qui furent décorés, et celui du sous-lieutenant Denis Boiteau, qui fut cité à l'ordre du jour. Un uniforme canadien remémore cet événement important.

Enfin, le musée possède et expose une collection presque complète des médailles attribuées aux militaires ayant pris part à une ou à plusieurs missions des Nations Unies dans le monde. Plusieurs Voltigeurs portent une ou plusieurs de ces médailles. Le musée expose aussi les trophées remis annuellement aux membres les plus méritants du régiment dans divers domaines d'activités. Avec ceux-ci se trouvent les trophées que le *Royal Rifles* attribuait jadis à ses membres.

Somme toute, des collections nombreuses et diversifiées remémorent en quelques heures de visite une histoire régimentaire sortant de l'ordinaire et déjà longue de 140 ans ou presque.

Trois uniformes de la Deuxième Guerre mondiale:
Un officier de cavalerie de la Wehrmacht.
Un officier de défense anti-aérienne de la Luftwaffe.
Une infirmière de l'Armée canadienne.
[Photos J. Castonguay]

Le musée se donne une dimension d'éducateur public

Le musée des Voltigeurs, qui a vu le jour au début des années 1960, n'a pas cessé de grandir depuis, non pas en termes d'espace, mais en termes de richesse et de variété de ses objets et collections. Il a acquis, par exemple, à compter de 1995, quatre beaux fauteuils ornés des insignes de collet ou de coiffure de l'unité au moment où celle-ci était désignée 9e Bataillon ou 9e Régiment. Ils sont l'œuvre de l'ébéniste-artisan de renom Conrad Lapointe, de l'île d'Orléans, qui les a fabriqués à partir d'une photographie ancienne. Sous la gouverne de ses deux conservateurs, appuyés par les membres de ses comités successifs, le musée a connu une évolution constante. À la période initiale de construction, ont succédé des périodes d'organisation et d'expansion, et finalement d'ouverture au public. La mission d'éducation, qu'il n'avait pas ignorée au départ, a pris ainsi une dimension plus grande avec les années. Non seulement le musée transmet aujourd'hui des connaissances, mais aussi les valeurs partagées par les membres actuels et anciens du régiment, lesquels sont issus de toutes les couches de la société québécoise.

Depuis le début des années 1980, les bénévoles et les ressources financières se faisant moins rares, grâce en particulier à l'intérêt manifesté par les colonels honoraires, le musée s'est non seulement enrichi de précieux objets, mais il est devenu plus facile d'accès pour le public. En 1983, grâce au programme Relais du gouvernement fédéral, une exposition qui dura plusieurs mois fut organisée sur le thème « La vie régimentaire des Voltigeurs ». Le public était invité à s'y rendre tous les jours et pouvait la visiter gratuitement. Monique Duval, du journal *Le Soleil*, en parla en termes élogieux :

> Un élément très spectaculaire dans ce nouveau musée : la table d'apparat d'un grand dîner régimentaire où l'idée de guerre semble lointaine. La nappe blanche, décorée des couleurs du régiment, vert foncé et rouge vin, la vaisselle portant les armes du régiment, les

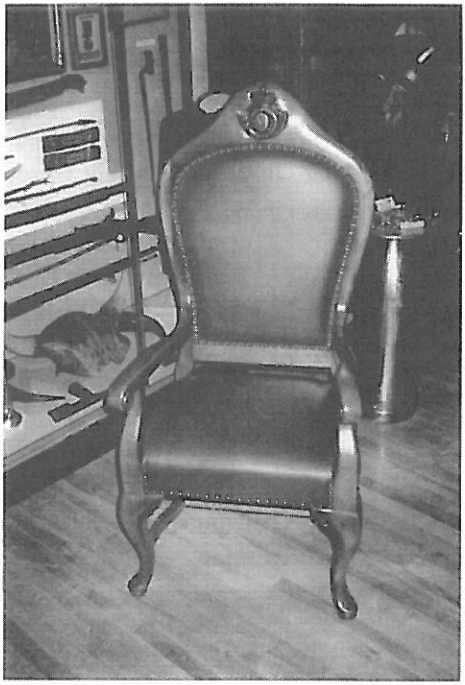

Fauteuil orné de l'insigne du 9e Bataillon. Il est l'œuvre de l'ébéniste-artisan Conrad Lapointe.

Un fantassin canadien à la guerre des Boers. Il est l'œuvre du sculpteur Luc Gagnon. À l'arrière, les tambours régimentaires.

> menus, les cartes indiquant les places des convives, l'invité en grande tenue. Tout cela est très pacifique et impressionnera sûrement les visiteurs[7].

La responsable de cette exposition était Pascale Renaud. Elle était assistée dans son travail par François Bundock (recherche historique), Denis Bélanger (architecture), Louis Duquet (conception artistique) et Mario Roy (comptabilité). Au mois d'octobre qui suivit cette exposition, le lieutenant-colonel Guy Lambert, qui commandait le régiment, chercha à aller plus loin avec le projet Relais en proposant d'adjoindre au musée un centre d'interprétation du patrimoine militaire et de l'histoire de la Milice canadienne[8].

Des rapports rédigés par le conservateur Ouellet montrent que l'intérêt pour les expositions et le patrimoine militaire se maintint par la suite et sembla connaître un sommet en 1994, l'année du cinquantième anniversaire du débarquement en Normandie. Cette année-là, le musée sortit de ses murs pour prendre part à une exposition au 12e Régiment blindé du Canada, à Trois-Rivières, et organisa concurremment une exposition dans la salle d'exercice du manège. Le musée reçut en 1994, en plus de ses visiteurs habituels, des visiteurs français et allemands. Les années 1995 et 1996 furent tout autant réussies en ce qui a trait aux expositions. Ces succès s'expliquent notamment par l'intérêt du capitaine Yves Garneau pour ce genre d'activité et par l'énergie que lui et le comité du musée, dont il était devenu président, n'hésitèrent pas à déployer. Dans un article publié dans les *Cahiers des Voltigeurs*[9], Éric Peytavin écrit qu'au mois de juillet 1996, environ 2000 à 2500 personnes franchirent les portes du musée et qu'il en fut à peu près de même au cours du mois d'août. L'année 1997 fut également un succès. Dans son rapport annuel, le lieutenant-colonel Claude Pichette, commandant du régiment, rappelle que cette année-là, le thème de l'ex-

7. *Le Soleil*, samedi 13 août 1983, p. A10.
8. Lcol G. Lambert à Projet Relais, le 9 octobre 1983 (Cmdt 1901-1, 1983).

position était la contribution des Voltigeurs aux missions de paix des Nations Unies et que ce sujet ne manquait pas d'intéresser les visiteurs.

Enfin, le musée organisa également à compter de 1993, outre des expositions, des conférences sur des sujets d'intérêt militaire. Celles-ci attirèrent régulièrement un nombre respectable de miliciens actifs et d'anciens membres du régiment. Le capitaine Ron Pugh, qui fut l'instigateur de ces conférences, fut aussi le premier conférencier. Il fut suivi par le major Marcel Morin (1994), l'honorable Gilles Lamontagne (1996), le capitaine Pierre Armand Lalonde (1997) et le sergent Higgins (1997).

Le 15 mai 1992, sous le commandement du lieutenant-colonel Alain Gauthier, les Voltigeurs ont voulu exprimer leur reconnaissance au lieutenant-colonel Defoy pour l'œuvre remarquable qu'il a accomplie au musée en désignant de son nom le local où sont réunis depuis 1966 les souvenirs et les trophées du régiment. Ils voulurent aussi, en 1999, cette fois sous le commandement du lieutenant-colonel Simon Hébert, honorer l'adjudant-chef Ouellet qui a su admirablement donner un nouveau souffle à l'œuvre de son prédécesseur. Ils donnèrent son nom à la salle de conférence du régiment qui est, à sa manière, un prolongement du musée. On y trouve en effet des photographies et des pièces qui racontent l'histoire de l'unité.

Depuis le 15 janvier 2000, le conservateur du musée est Paul Kavanagh, lui aussi un ancien membre du régiment que le passé des Voltigeurs intéresse grandement. Né à Montréal le 21 juillet 1931, il déménagea à Québec avec sa famille à l'âge de six ans. Il fréquenta successivement l'école de la paroisse Saint-Sacrement et l'Académie commerciale de Québec. Il servit à deux reprises dans les Voltigeurs, d'abord en tant que soldat et sous-officier entre 1949 et 1954, puis comme officier entre 1962

9. *Cahiers des Voltigeurs*, vol 4, nº 6, p. 7.

et 1966. Au mois de juin 1953, il eut l'honneur de représenter son régiment au couronnement de la reine Elisabeth II. Le musée du régiment est aujourd'hui ce qu'il est grâce à ses conservateurs, mais aussi grâce à ses comités successifs, à ses bénévoles, à ses commandants et à ses colonels honoraires.

Monsieur Paul Kavanagh, conservateur du musée des Voltigeurs de Québec depuis le 15 janvier 2000.

Le Musée des Voltigeurs de Québec

MANÈGE MILITAIRE
GRANDE-ALLÉE
805, avenue Laurier Est
Quebec G1R 2L3

Pour renseignements :
Tel.:(418) 648-4422
Fax:(418) 648-4482

The Museum of the Voltigeurs de Québec

MANÈGE MILITAIRE
GRANDE-ALLÉE
805 Laurier Ave East
Quebec G1R 2L3

For more informations :
Tel :(418) 648-4422
Fax:(418) 648-4482

8

DES ASSOCIATIONS, DES FUSIONS ET DES AFFILIATIONS MÉMORABLES CHEZ LES VOLTIGEURS

Le 10 mai 1997 ne fut pas une journée comme les autres dans la vie des Voltigeurs de Québec. Ce jour-là, le régiment fut officiellement affilié à une unité, non pas de la force terrestre, mais de la force maritime du Canada, plus précisément au NCSM Ville de Québec. C'était là un événement plutôt inhabituel, mais qui n'étonna guère ceux qui connaissent ce régiment et son histoire. Depuis sa formation en 1862, il a su prendre à l'occasion des initiatives peu communes, quoique toujours respectables et respectées. S'il tire une juste fierté de sa contribution à la résolution de conflits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, il ne cache pas pour autant sa satisfaction à avoir été associé, et à l'être encore, à des célébrités et aussi, de diverses façons, à des unités dont les faits et gestes méritent d'être perpétués. Le présent chapitre rappelle succinctement les diverses associations, fusions et affiliations du régiment, de ses débuts à nos jours.

Les Voltigeurs canadiens de Charles-Michel de Salaberry

S'il n'est pas exact d'identifier les Voltigeurs de Québec aux Voltigeurs canadiens qui s'illustrèrent à Châteauguay en

ASSOCIATIONS DIVERSES DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC		
UNITÉS	**MODES D'ASSOCIATION**	**DÉBUT**
Voltigeurs canadiens (1813)	Filiation	7 mars 1862
Royal Rifles of Canada	Cohabitation Entraide Amalgame	7 mars 1862
57e Bataillon C.E.C.	Formation Perpétuation	28 avril 1915 1920
230e Bataillon C.E.C.	Filiation	9 mars 1916
Duke of Wellington's Regiment	Affiliation	5 mai 1953
Régiment de Québec	Amalgame	1er sept. 1954
Prince of Whales's Regiment of Yorkshire	Affiliation	1er sept. 1954
10e Escadron de génie	Cohabitation Entraide	1965
Corps de cadets (plusieurs)	Affiliation	Plusieurs
NCSM Ville de Québec	Affiliation	10 mai 1997

1813, il faut reconnaître que des liens de parenté étroits unissent ces miliciens du début et du milieu du XIXe siècle. On remarque une filiation certaine entre ces deux unités ou, si l'on veut, des liens comparables à ceux qui unissent un enfant à son père [1].

Les faits et les motifs invoqués à l'appui de cette thèse ne font pas défaut. Les Voltigeurs canadiens ont été institués au

1. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 17.

cours de la guerre de 1812 par Charles-Michel de Salaberry qui fut le père de Charles-René-Léonidas de Salaberry. C'est celui-ci, avec l'appui de son frère aîné Melchior-Alphonse, qui leva en 1862 les Voltigeurs de Québec, une unité comparable à maints égards aux Voltigeurs canadiens. Les deux unités, ou corps d'infanterie légère, étaient composées de volontaires majoritairement francophones. On sait que les termes utilisés pour les désigner furent « Voltigeurs », « Voltigeurs canadiens » ou « Canadian Voltigeurs », tant pour l'unité du père que pour celle du fils. Le fondateur des Voltigeurs de Québec songea à ces appellations dès 1861 lorsqu'il obtint que la compagnie qu'il mit sur pied cette année-là soit désignée *Volunteer Rifle Company of Canadian Voltigeurs Militia*[2]. L'année suivante, lorsque cette compagnie fut intégrée à sept autres pour former un bataillon, les désignations suivantes furent successivement autorisées : *9th Battalion Volunteer Militia Rifles, Canada* ou *Voltigeurs of Québec*[3] (le 7 mars 1862) et « 9e Battaillon Voltigeurs de Québec[4] » (le 22 mai de l'année suivante).

Désirant perpétuer le corps de miliciens levé par son père au cours de la guerre de 1882, Charles-René-Léonidas de Salaberry fit en sorte que la devise de son unité soit celle de la grande famille des Drumberry de Salaberry, « Force à superbe, mercy à foible ».

L'histoire nous apprend que l'une et l'autre de ces unités furent appelées à renforcer les troupes régulières, peu nombreuses à l'époque, et qu'elles prirent part à des opérations, dans une relative autonomie, le long de la rivière Châteauguay, la première durant la guerre de 1812 opposant les États-Unis à la Grande-Bretagne, la seconde au cours de la guerre de Sécession (1861-1865)[5].

2. M.G.O. 5 déc. 1866.
3. M.G.O. 7 mars 1862.
4. M.G.O. 22 mai 1863.
5. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.*, p. 31-34.

Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry.

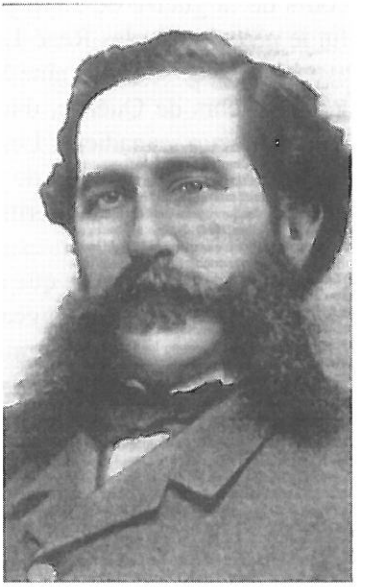

Charles-René-Léonidas d'Irumberry de Salaberry.

DEVISE DE LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Cette devise, d'après une tradition conservée dans la famille, date de la bataille de Coutras en 1587. Un Salaberry tua un gendarme ennemi, fier de sa haute taille et de sa force, et en blessa un autre qui, renversé sur le champ de bataille, lui demanda la vie, qu'il lui accorda. En ce moment parut le roi de Navarre, depuis Henri IV de France, dont l'active intrépidité le portait toujours au plus fort de la mêlée. Le héros généreux, appréciant ces deux beaux faits de son gendarme, lui cria avec sa gaieté ordinaire dans les combats : « Force à superbe, mercy à faible », c'est ta devise.

Pierre-Georges Roy

« LES VOLTIGEURS-CANADIENS »

Il a fallu, sans doute, des qualités militaires, et une grande énergie chez le commandant pour faire d'un corps d'hommes, recrutés de la veille, un régiment aussi distingué que celui des Voltigeurs-Canadiens, qui égalèrent en bien peu de temps pour la tenue sous les armes et pour la discipline, les meilleures troupes de l'armée régulière.

Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*

Le 17 juillet 1963, on célébra à Chrysler's Farm, au sud de Châteauguay, le 150e anniversaire de la bataille qui opposait l'armée américaine du major-général Wade Hampton, forte de 4000 hommes, aux Voltigeurs canadiens, bataille qui se solda par une victoire mémorable de ces derniers. Pour la circonstance les Voltigeurs de Québec furent les hôtes des organisateurs de ces fêtes qui les reçurent en véritables descendants du corps de volontaires de Charles-Michel de Salaberry.

Le 230e Bataillon (Voltigeurs canadiens-français)

Ce n'est pas sans intérêt de rappeler que René de Salaberry, qui était le petit-fils du vainqueur de la bataille de Châteauguay et le fils du fondateur des Voltigeurs de Québec, mit sur pied le 9 mars 1916 un bataillon qui fut désigné initialement 230e Bataillon (Voltigeurs canadiens-français). Après avoir combattu en Europe avec le 2e Bataillon au début de la Première Guerre mondiale, le lieutenant-colonel voulut emboîter le pas à son grand-père et à son père en levant un corps de volontaires auquel il donna la devise des Irumberry de Salaberry : « Force à superbe, mercy à foible ». Il demanda que le poste de commandement de son unité soit établi à Montréal.

Le 230e Bataillon fut réorganisé quatre mois après sa formation pour répondre au besoin des unités déjà en service et devint alors le *230th Overseas Forestry Battalion,* dont le poste de commandement allait être définitivement établi à Brockville, en Ontario. Ce bataillon envoya six détachements en Angleterre, qui comptait 2018 militaires de tous rangs. Les francophones étaient toutefois minoritaires dans cette unité qui ne fournit que 19 hommes au 22e Bataillon[6]. Il ne faut pas oublier que le 4e Bataillon du Royal 22e Régiment (Milice), anciennement le Régiment de Châteauguay fondé en 1869, s'apparente lui aussi aux Voltigeurs canadiens[7].

The Royal Rifles of Canada (8th Royal Rifles)

Le 9e Bataillon (Voltigeurs de Québec) a été associé de diverses manières au *9th Battalion Royal Rifles* qui devint régiment en 1900, puis *Royal Rifles of Canada* le 1er avril 1920. Non seulement il a été associé à ce régiment durant de nombreuses années, mais encore il a subi avec lui deux fusions ou amalgames, soit en 1917 et en 1964. De plus, il est aujourd'hui le gardien désigné de ses précieux trophées. On sait que le *Royal Rifles,* dont la formation fut autorisée le 28 février 1862, précéda chronologiquement les Voltigeurs de Québec d'une semaine seulement. L'un et l'autre furent le résultat d'un regroupement de compagnies indépendantes de volontaires mises sur pied pour renforcer la défense du Canada au moment où la guerre de

6. Voir sur ce sujet J.-P. Gagnon, *Le 22e bataillon (canadiens-français),* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, p. 184-185.
7. J. Castonguay, *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22e Régiment,* Québec, 1974, p. 266-267.

Sécession déchirait son important voisin du sud. Bataillons de carabiniers, ils furent l'un et l'autre levés dans la ville de Québec, reçurent des désignations numériques qui se suivent et furent appelés à utiliser la même salle d'exercice et à partager le même manège construit après la rébellion du Nord-Ouest. Bien que leurs personnalités fussent différentes en raison de leur culture et de leur langue, ils durent œuvrer ensemble sur le terrain et participer souvent aux mêmes événements historiques, ce pourquoi on s'habitua à les considérer un peu comme des unités sœurs.

8th BATTALION or « STADACONA VOL. MILITIA RIFLES »,
CANADA
(G.O. Feby, 1862)

Officer Com'dg Lt-Col J. Reeve, Feby 28, 1862

No 1 Coy Aug 30, 1861 Capt. R. Alleyn
No 2 Coy Jany 10, 1862 Capt. A.F.A. Knight
No 3 Coy Jany 10, 1862 Capt. T. Bums
No 4 Coy Jany 10, 1862 Capt. F. Gibsone
No 5 Coy Jany 10, 1862 Capt. L. B. Dumlin
No 6 Coy Jany 22, 1862 Capt. T.J. Murphy

Au cours de ses 40 premières années, le *Royal Rifles* a connu une activité à peu près analogue à celle des Voltigeurs. Elle fut souvent semblable et rarement différente, elle fut à l'occasion parallèle, mais jamais contraire.

L'année qui suivit son organisation fut tranquille sur le plan des opérations militaires proprement dites, l'instruction occupant la plus grande partie de son temps. Tout comme le 9e Bataillon, le *Royal Rifles* se fit remarquer en défilant dans les rues de la ville et

en prenant part le 23 mai aux célébrations marquant l'anniversaire de la reine Victoria. Le 2 septembre, il participa à une revue du gouverneur général Charles Stanley Monk et le 19 octobre à l'inauguration du célèbre monument des Braves. L'année 1864 fut toutefois différente. Elle marqua le début des activités qui l'amenèrent à contribuer concrètement au maintien de l'ordre au pays et au rétablissement de la paix le long des frontières canadiennes et à l'étranger. La nouvelle salle d'exercice avait ouvert ses portes depuis deux semaines à peine, lorsqu'on apprit que des membres de l'Armée des Confédérés ou Sudistes, utilisant pour base de leurs opérations la ville de Saint-Jean, le long du Richelieu, avaient mené un raid dans la petite ville de St. Albans, dans le Vermont, terrorisant plusieurs villages au sud de Montréal et plusieurs États américains limitrophes. Arrêtés et traduits devant les tribunaux à Montréal, les Sudistes furent relâchés le 13 décembre, les autorités ayant jugé qu'il s'agissait là d'un acte de guerre qui ne relevait pas de leur compétence. Il n'en fallait pas davantage pour qu'au pays, tout comme chez les Nordistes, on décide de renforcer les contrôles le long de la frontière canado-américaine. C'est ainsi que le 19 décembre, le lieutenant-colonel Melchior-Alphonse de Salaberry, adjudant-général adjoint de la milice du Bas-Canada, signait un ordre général enjoignant les divers corps de volontaires à se préparer à être appelés en service actif et à augmenter leurs effectifs[8]. L'appel aux armes ne tarda pas à venir : quatre jours plus tard, soit le 23 décembre, 15 compagnies étaient mobilisées, dont deux du *Royal Rifles* et une des Voltigeurs de Québec. Le lendemain de Noël, toutes les trois quittèrent Québec à destination de Montréal, avant de se diriger vers la frontière américaine. Tandis que la compagnie n° 1 du *Royal Rifles,* sous le commandement du capitaine R. Alleyn, se rendait à Laprairie, celle des Voltigeurs, commandée par le capitaine E. Gingras, séjourna à Huntingdon, le long de la rivière Châteauguay. Pour ce qui est de la compagnie n° 2 du *Royal Rifles,* commandée par le lieutenant A.H. Jackson, elle fut envoyée à Sandwich (Windsor). Ces unités séjournèrent quatre mois hors de leurs quartiers et revinrent à Québec à la fin du mois d'avril. Elles

8. M.G.O. 19 déc. 1864.

furent alors remplacées par deux compagnies provenant des deux mêmes bataillons[9].

La guerre de Sécession prit fin au mois de mai 1865. Toutefois, cet événement ne fit pas disparaître la crainte qu'éprouvaient les Canadiens face à leurs voisins du sud. La confrérie irlandaise des Féniens, qui comptait de nombreux adhérents aux États-Unis, cherchait à affranchir leur pays de sa sujétion à la Grande-Bretagne en s'emparant du Canada, ce qui n'avait alors rien de rassurant pour les petites localités situées à proximité de la frontière et même pour beaucoup d'autres. C'est ainsi que dès le 11 novembre 1865 le gouvernement décida d'appeler de nouveau en service actif un certain nombre d'unités de volontaires, en vue de prévenir de possibles tentatives d'invasion du territoire par les membres de la confrérie. Le *Royal Rifles,* contrairement aux Voltigeurs, ne fut pas mis à contribution immédiatement, mais ce ne fut que partie remise. Le 8 mars, à l'approche de la fête de Saint-Patrick, date perçue comme propice à une attaque surprise, il fut mobilisé en compagnie des unités avec lesquelles il avait été associé deux ans plus tôt. Hébergé dans l'édifice Montcalm, un bâtiment situé près de la salle d'exercice de la rue Saint-Louis[10], il demeura en état d'alerte durant trois semaines, effectuant des sorties pour rassurer la population. Les Féniens, qui pouvaient compter sur plusieurs milliers d'anciens combattants de la guerre de Sécession, se manifestèrent d'abord à la frontière du Nouveau-Brunswick au cours du mois d'avril, mais ce fut sans succès. Il fallut attendre au début du mois de juin pour les voir s'aventurer en territoire canadien, d'abord le long de la rivière Niagara, puis au Québec, à l'est du lac Champlain. Le long de la rivière Niagara, ils connurent un certain succès en s'emparant du fort Erié et en remportant une victoire sur les troupes canadiennes à Ridgeway. Cette défaite ramena une fois de plus sous les armes les unités de volontaires du Québec, y compris

9. Pour plus de renseignements sur ce sujet on peut lire J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec..., op. cit.,* p. 46 et ss.
10. Capt. F.C. Wurtele, *Record of the Eight Royal Rifles,* Canadian Militia Gazette, 1886, p. 1.

le *Royal Rifles* et les Voltigeurs. Appelés en service actif le 3 juin, ils y demeurèrent jusqu'au 17 de ce mois.

Les trois années qui suivirent la prise du fort Erié furent relativement calmes, bien qu'on continuât à croire possible l'arrivée des Féniens. L'année 1870 fut pourtant différente. Au début du printemps en effet, les nouvelles plus ou moins fondées commencèrent à faire place à des quasi-certitudes : les Féniens s'activaient de nouveau outre-frontière et se préparaient à passer à l'action. John O'Neil, qui s'était illustré à Ridgeway en 1866, viserait cette fois le Québec, là même où le « général » Spier avait réussi à traverser brièvement la frontière canadienne quatre ans plus tôt. C'est ainsi que du 13 au 22 avril et du 23 au 30 mai, le *Royal Rifles* et les unités de volontaires de Québec se retrouvèrent en service actif. Comme le 69e Régiment britannique en garnison à Québec avait été envoyé en toute hâte au nord-est du lac Champlain, le *Royal Rifles* et les Voltigeurs furent appelés à occuper ses quartiers dans les casernes des jésuites et à effectuer des patrouilles dans la ville qui comptait alors un nombre respectable d'Irlandais. L'artillerie de garnison occupa pour sa part la Citadelle encore utilisée à ce moment-là par les Britanniques.

Cette même année 1870 fut également marquée par l'expédition de la rivière Rouge, au Manitoba. Les habitants de cette région, insatisfaits de la façon dont les traitait le gouvernement fédéral, décidèrent de former un gouvernement provisoire dirigé par Louis Riel. À la suite de pressions exercées sur le gouvernement du Canada pour qu'il intervienne militairement dans ce dossier, il fut décidé qu'un corps expéditionnaire y serait envoyé pour rétablir la paix, prenant en considération les intérêts de tous et chacun. Ce corps expéditionnaire comprenait quelque 530 réguliers britanniques et deux bataillons de milice comptant 350 hommes chacun. L'Ontario et le Québec eurent la responsabilité de lever chacun un de ces bataillons. Tant le *Royal Rifles* que les Voltigeurs de Québec fournirent des officiers et du personnel subalterne au bataillon du Québec.

Au cours des 10 premières années de son existence le *Royal Rifles,* tout comme les Voltigeurs de Québec, prit part à plusieurs opérations destinées à assurer l'intégrité du territoire canadien. Durant la crise économique des années 1870, il ne cessa d'être actif, se faisant surtout valoir en venant en aide au pouvoir civil. Les 3 et 4 mars 1873, ses services furent requis pour maintenir l'ordre à l'occasion d'élections dans Québec-Est. Le 29 janvier 1874, il répondit à une demande semblable, mais à Lévis. Le 29 janvier de l'année suivante, il dut combattre un incendie à l'asile d'aliénés de Beauport. Du 12 au 19 juin 1878, il fut mobilisé avec la Batterie B pour maintenir l'ordre à la fois sur la colline parlementaire, aux Plaines d'Abraham et à la place Jacques-Cartier, où se déroulaient des manifestations ouvrières particulièrement violentes. Du 10 au 12 juillet 1878, en compagnie des Voltigeurs, il fut appelé en service actif pour protéger le Parlement, en l'absence des artilleurs réguliers retenus à Montréal où on appréhendait des troubles durant des célébrations organisées par les sociétés orangistes. Enfin, du 15 au 22 août 1879, de nouveau en compagnie des Voltigeurs, il fut appelé à rétablir l'ordre perturbé par des manifestations syndicales opposant des débardeurs irlandais et canadiens-français. Tandis que le 8e Bataillon patrouillait la basse-ville de Québec, le 9e faisait de même dans la haute-ville.

Durant la guerre de Sécession et au début des menaces que faisaient planer les Féniens sur le Canada, le 8e Bataillon n'eut pas de peine à recruter. Il en fut autrement lorsque la paix sembla revenue le long de la frontière. C'est ainsi qu'en 1867, les deux compagnies anglophones du 9e Bataillon, lequel n'éprouvait pas les mêmes difficultés, furent transférées au 8e, une mesure bénéfique si l'on en croit le lieutenant-colonel Louis A. Casault qui inspecta cette unité en 1871 : « for proficiency in drill and smart appearance on parade, it is, and has been for some time, the first Corps in the District[11] ».

11. *Inspection report of Corps which have performed Annual Drill for 1871-1872,* Military District No. 7.

Le désir du gouvernement du Canada d'annexer les territoires où vivaient les Métis du Manitoba aboutit en 1870 à des troubles importants à la rivière Rouge et à l'envoi d'une expédition forte de 1230 militaires et de 143 civils. Au cours des années qui suivirent, de nombreux Métis quittèrent cette région pour aller s'installer dans la vallée de la Saskatchewan-Nord, afin d'échapper aux frustrations et pour conserver une indépendance à laquelle ils étaient habitués. L'insatisfaction les attendait toutefois là aussi et gagna peu à peu les autochtones. De sorte qu'en 1885, devant l'attitude négative du gouvernement fédéral, les Métis se soulevèrent, formant à Batoche un gouvernement provisoire dirigé par Louis Riel, et s'opposèrent finalement par les armes à la Police montée chargée de surveiller cette région. La réaction du gouvernement canadien à cette rébellion donna lieu à ce qu'il est convenu d'appeler la « campagne du Nord-Ouest ». Quelque 8000 militaires placés sous les ordres du général Frederick Middleton, commandant en chef de la Milice, furent envoyés dans cette région pour y rétablir l'ordre. Il fallut trois mois aux troupes canadiennes, la plupart des miliciens, pour atteindre cet objectif. Batoche, le quartier général des Métis, tomba aux mains des miliciens le 12 mai, Riel fut fait prisonnier le 15 du même mois et les chefs des Cris, Poundmaker et Gros-Ours, furent respectivement arrêtés le 23 mai et le 2 juillet.

Deux bataillons du Québec faisaient partie de la force du général Middleton : le 9e Bataillon (Voltigeurs de Québec) et le 65e Bataillon (Carabiniers Mont-Royal). Le 9e Bataillon s'illustra en parvenant à maintenir dans la neutralité l'importante tribu des Pieds-Noirs comptant quelque 10 000 membres. Le 8e Bataillon *(Royal Rifles)* ne fut pas appelé à prendre part à cette campagne en tant qu'unité. Deux de ses officiers y prirent part cependant, l'un attaché à la Batterie B, l'autre à l'Artillerie de garnison de Montréal. En outre, deux de ses compagnies intervinrent en service actif à Québec pour occuper durant un mois la Citadelle, en l'absence de la Batterie A.

La guerre qui opposa la Grande-Bretagne aux républiques boers du Transvaal et de l'État libre d'Orange entre 1899